

INTERFACE

DÉC  
22

36

LES  
ANNÉES  
2008  
À  
2018  
NÈVE

A photograph of a modern building's interior atrium, featuring a large glass and steel skylight structure. The space is bright and open, with a tiled floor and white walls. The text is overlaid on the image, with the numbers '2008' and '2018' rendered in large, white-outlined circles. The word 'NÈVE' is at the bottom, and 'LES ANNÉES' is at the top. The word 'À' is positioned between the two circles. The overall design is clean and architectural.

## PATRIMOINE VIVANT

La vision des acteurs et actrices du bâti que notre Fédération représente doit se traduire dans des œuvres qui constitueront la richesse du patrimoine construit de demain. Chaque période de l'histoire est en effet comme gravée dans le tissu urbain et rural, à l'image des pièces d'un puzzle qui auraient été réalisées en des temps distincts et qui s'ajusteraient les unes aux autres dans une harmonie paradoxale pour dessiner la cité et le territoire — notre environnement.

La mise en perspective historique de ce numéro d'*Interface* est éclairante à plus d'un titre<sup>1</sup>. Elle met en lumière les différents paradigmes urbanistiques qui se sont succédé à travers les dernières décennies. Elle rappelle également que les combats populaires d'alors, ayant notamment conduit à la mise en place du cadre législatif que nous connaissons à Genève, se sont principalement construits en réaction à des atteintes au patrimoine (démolition de bâtiments dont la protection faisait défaut) et au territoire (disparition progressive de la zone agricole et de parcs). Il s'agissait donc moins de contester l'architecture à venir que de préserver de la destruction celle qui précédait, en réaction aux impératifs de croissance et de développement qui s'imposaient après-guerre.

La sauvegarde d'objets remarquables et la mise en place de cautions législatives cadrant le développement urbain ont porté leurs fruits. Les combats d'aujourd'hui, menés comme jadis majoritairement par les milieux associatifs, se sont toutefois dangereusement déplacés d'une logique de *sauvegarde* vers une stratégie de *blocage*. Cette dernière entrave des projets respectueux des notions établies de *croissance maîtrisée de la ville en ville* et de *conservation intégrée* qui se développent généralement dans des friches où l'on ne saurait raisonnablement trouver quelque chose à sauver. À l'exemple de l'actuelle contestation du projet de plan localisé de quartier Acacias 1, ce sont nos institutions, nos professions, les réalisations de qualité ainsi que les valeurs défendues par la FAI et toutes nos associations professionnelles qui sont attaquées. Cette nouvelle posture idéologique réactionnaire met en péril le patrimoine de demain par un appauvrissement programmé du bâti qualitatif et durable que nous défendons. Or c'est bien ce dernier qu'il appartiendra aux générations futures de reconnaître, d'apprécier et, à leur tour, de préserver.

VINCENT BUJARD, PRÉSIDENT DE LA FAI



VINCENT BUJARD  
INGÉNIEUR CIVIL EPFL-SIA  
PRÉSIDENT DE LA FAI  
ET DE T INGÉNIERIE  
(HOLDING) SA  
PHOTO: HÉLÈNE MARIA

1. Un mandat a été confié par la FAI à la photographe Paola Corsini pour dresser un état des lieux d'une sélection de bâtiments à Genève datant des années 1980.



Une évolution patrimoniale marquée par de profonds changements sociétaux, politiques et économiques



Aménager par la préservation

## DOSSIER

- 04 > *Années 1980: le temps des remises en question* par David Hiler
- 08 > *Genève, années 1980, la protection du patrimoine bâti, une mission publique de l'aménagement du territoire* par Sabine Nemeč-Piguet
- 14 > *Retour vers la cité* par Philippe Meier
- 22 > *Architecture et énergie: un nouveau paradigme* par Patrick Chiché
- 26 > Entretien avec Jacques Gubler, historien de l'art et de l'architecture

## 28 BRÈVES

- > FSAP GE > AGG > AGI > FAS GE  
> FAI > FAI/CAU > SIA > AGA
- 30 > LIRE *PRELCO* et *Le Corbusier*  
> VOIR *Architects at Play*
- 31 FOCUS > *Recenser le patrimoine des années 1980*

Éditeur: FAI Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève  
c/o FER Genève  
Rue de St-Jean 98  
Case postale 5278  
1211 Genève 3

Directeur de publication: Philippe Meier  
Commission promotion et communication: Vincent Bujard (président FAI), Didier Collin, Jean-Paul Jaccoud, Lorenzo Lelli, Philippe Meier (président CPC), Olivier Mesple, Raphaël Nussbaumer et Frédéric Wasser  
Coordination éditoriale et relecture: Eveline Notter

Rédacteur-trices n°36: Vincent Bujard, David Hiler, Sabine Nemeč-Piguet, Philippe Meier, Patrick Chiché, Béatrice Manzoni (CAU) et les représentantes des associations et commissions

Graphisme: Silvia Francia, atelier blvd  
Photos: Paola Corsini pour le n°36  
Couverture: détail de l'École Le Corbusier  
Impression: Atar Roto Presse SA  
Papier: Genesis, 100% vieux papier recyclé « ange bleu » sans azurants  
Tirage: 2000 exempl.  
Parution: deux fois par an

Abonnement: interface@fai-ge.ch  
Le magazine *Interface* est adressé à toutes et à tous les adhérentes de la FAI. Il peut refléter des divergences de points de vue au sein de la FAI.

Conseil FAI: Vincent Bujard, ingénieur civil AGI (président), Éric Maria, architecte SIA (vice-président), Philippe Meier, architecte FAS (past-président), François Baud, architecte SIA (trésorier), Samuel Dunant, AGG, Laurent Gaille, FAS, Gaëtan Martin, AGG, Jean-Paul Jaccoud, FAS, Olivier

Mesple, AGA, Fanny Novoa-Gilliéron, AGI, Nicolas Rist, AGI, Carmelo Stendardo, AGA, Frédéric Wasser, SIA, Didier Collin, SIA, et Valérie Hoffmeyer, FSAP

Associations, commissions, archives, et informations sur le site de la FAI: fai-ge.ch

Associations constitutives et membres de la FAI:

AGA Association genevoise d'architectes

AGG Association genevoise des géomètres

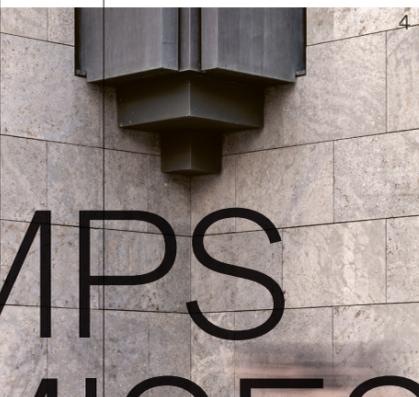
AGI Association genevoise des ingénieurs

FAS Fédération des architectes suisses, section Genève

FSAP Fédération suisse des architectes paysagistes, section Genève

SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes, section Genève

# ANNÉES 1980:



# LE TEMPS DES REMISES EN QUESTION

Fig. 1 Détail de l'immeuble d'habitation, boulevard Carl-Vogt 23, 1984-1986, Chantal Scaler. Fig. 2 Détail de l'un des immeubles dits « Les Schtroumpfs », quartier des Grottes, 1978-1984, Ch. Hunziker, G. Berthoud et R. Frei. Fig. 3 et 4 Détails de la BCGE, quai de l'île 17, 1985-1991, ass architectes associés

PAR DAVID HILER

DAVID HILER  
HISTORIEN-ÉCONOMISTE,  
AUTEUR DE PLUSIEURS OUVRAGES  
CONSACRÉS À L'HISTOIRE  
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DU LOGEMENT SOCIAL À GENÈVE  
AUX XIX<sup>e</sup> ET XX<sup>e</sup> SIÈCLES,  
ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ÉTAT EN CHARGE DU DÉPARTEMENT  
DES FINANCES DE 2005 À 2013

PHOTOS: PAOLA CORSINI

Les chocs pétroliers de 1973 et 1979 marquent la fin des Trente Glorieuses. La troisième révolution industrielle se met en marche dans le sillage d'une crise économique mondiale. Elle se caractérise par l'explosion des capacités des grands systèmes informatiques et la diffusion rapide des ordinateurs individuels. L'automatisation de la production permet une amélioration spectaculaire de la productivité, les entreprises travaillent à flux tendu, les produits de synthèse se multiplient. L'accélération du processus de globalisation de l'économie est saisissante. L'Asie se taille la part du lion. Le Japon supplante les industries américaines et européennes dans les branches traditionnelles. Les autres dragons asiatiques connaissent un essor industriel foudroyant. À l'inverse, l'Europe et l'Amérique du Nord entrent dans une longue phase de désindustrialisation.

## LA DÉSINDUSTRIALISATION ET LE TRIOMPHE DU TERTIAIRE

À Genève, la crise industrielle de 1974-1976 est brutale. Elle est suivie d'une lente agonie des grandes entreprises métallurgiques. Tous les fleurons du secteur sont frappés de plein fouet. C'est la fin d'une époque. Les vastes terrains détenus par ces entreprises en zone industrielle urbaine sont au centre de feuilletons immobiliers qui se prolongeront durant plus d'une décennie. Seules l'horlogerie-bijouterie ainsi que l'industrie des arômes et des parfums tirent leur épingle du jeu. La place horlogère conserve sa prééminence en montant en gamme; Firmenich et Givaudan

s'imposent en tant que leaders mondiaux. Globalement, le secteur tertiaire crée bien plus d'emplois que le secondaire n'en a supprimés. Durant les années 1980, le taux de chômage tourne autour de 1%. La place financière est le principal moteur de cette croissance; spécialisée dans la gestion de fortune, elle possède avec le secret bancaire un avantage compétitif qui lui permet de capter une partie non négligeable des grandes fortunes qui se créent à travers le monde. Des dizaines de banques et de sociétés financières étrangères s'installent à Genève pour développer leurs affaires. Le secteur international constitue l'autre moteur de l'essor économique, avec une forte croissance de ses effectifs. En parallèle, le commerce de matières premières poursuit son dévelop-

pement et les quartiers généraux de multinationales, attirés par des conditions fiscales plus qu'avantageuses, se multiplient.

## UN CHANGEMENT DE PARADIGME

Au cours des Trente Glorieuses, le développement urbain s'est caractérisé par la réduction de l'habitat au centre-ville au profit des activités et par la construction de logements en périphérie. L'expansion s'est réalisée à travers l'édification de grands ensembles dans les communes

Détail du hall d'entrée de l'immeuble, quai du Cheval-Blanc 8, 1981-1987, Rino Brodbeck et Jacques Roulet



telles que Lancy, Meyrin, Onex, Vernier et Thônex. Ces « cités-satellites », comme on les appelait alors, ont été bâties sur des terrains agricoles déclassés en zone de développement. Elles purent ainsi être construites rapidement pour satisfaire la demande générée par une croissance économique et démographique sans précédent. Cette extension a été encadrée par une législation incitative pour des logements modernes à loyers abordables.

1. La Loi sur l'expansion de l'agglomération urbaine du 29 juin 1957 a fixé une zone de développement où le contrôle exercé par l'État est rigoureux. En échange d'un gabarit supérieur à celui fixé par le plan de zone, l'État fixe ses conditions: pourcentage de logements subventionnés, niveau des loyers pendant dix ans et prix de vente du terrain notamment.

2. L'État pratique de surcroît une politique de subventionnement (de dix à vingt ans) et d'exonération fiscale instaurée par les « Lois Dupont » de 1955 et 1957. L'État exerce un contrôle sur le niveau des loyers et sur l'attribution de ces logements en fonction d'un barème des ayants droit fixé en fonction des revenus et de la taille des ménages.

Entre 1955 et 1978, la population du canton passe, en chiffres ronds, de 221 000 à 346 000 habitant·e·s grâce à la construction de 100 000 logements neufs, dont 33 000 avec l'aide de l'État. Avec le premier choc pétrolier, l'expansion urbaine est toutefois remise en cause. L'opinion publique n'est plus favorable à de nouveaux déclassements. Après les bouleversements spectaculaires de leur canton, les Genevois·e·s ressentent le besoin d'une pause. La protection de la zone agricole devient l'objectif principal de l'aménagement du territoire. Le concept de « croissance maîtrisée » s'impose dans tous les programmes politiques. Le socialiste Christian Grobet, chef du Département des travaux publics de 1981 à 1993, incarne cette nouvelle orientation. Le magistrat fait d'ailleurs preuve de cohérence puisqu'il préconise de freiner l'installation de nouvelles sociétés étrangères à Genève. Sur ce point, il ne sera pas suivi. La contradiction entre la volonté de profiter des fruits de la croissance et le rejet de l'extension urbaine sera résolue par un recours accru à la main-d'œuvre frontalière et l'installation de nombreux Genevois·e·s dans le canton de Vaud et en France voisine.

L'aménagement du territoire a donc totalement changé de perspective. Il ne s'agit plus de promouvoir le développement urbain mais d'en corriger les effets induits négatifs. L'objectif affiché est celui d'une population de 400 000 habitant·e·s



Une des entrées de la Maison des arts du Grütli, 1979-1988, rue Général-Dufour 16, 1978-1988, Jean Stryjenski et Urs Tschumi

à l'horizon de l'an 2000, qui correspond à peu près au potentiel des zones constructibles au début des années 1980.

## « CONSTRUIRE LA VILLE EN VILLE »

La ville est donc endiguée. Le gouvernement se fixe un objectif de 2 500 nouveaux logements par an, à réaliser principalement dans les zones de développement existantes. Un nouveau slogan, rassurant, fait son apparition: « Construire la ville en ville ». Hélas, même si cela peut sembler contre-intuitif, il est plus facile de construire la ville à la campagne. La nouvelle stratégie d'aménagement se heurte d'emblée à plusieurs types de résistances. Ces dernières émanent de mouvements associatifs qui se sont multipliés à la fin des années 1970 et dont l'influence va croissant. Tentons d'établir une typologie sommaire de ces résistances.

## LES ASSO-CIATIONS DE QUARTIER

Les associations de quartier luttent âprement pour défendre l'urbanité de la ville, le maintien de logements à bas loyers et la sauvegarde de poumons de verdure. Elles usent de toutes les possibilités d'action d'une société démocratique: pétition, manifestation, recours systématique et référendum. Elles peuvent compter sur le soutien d'architectes, d'urbanistes et de juristes dévoués à la cause. Des projets de densification et de nouveaux grands ensembles sont remis en question à Villereuse, à Lancy, ou encore à Plan-les-Ouates. Les mouvements de

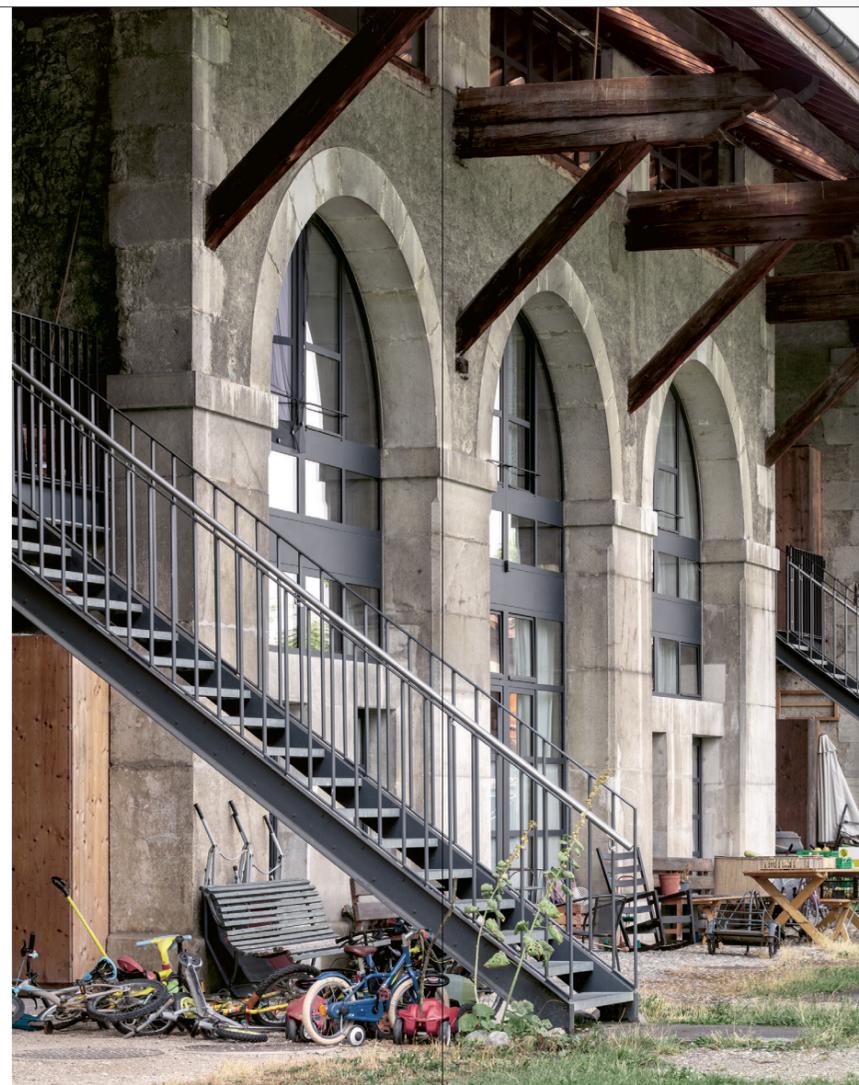
quartier défendent avec succès leur parc contre des projets de logements et d'équipements publics, aux Acacias et à Vermont notamment. Même lorsqu'elles ne sont pas victorieuses, ces luttes exercent un frein constant.

## LES DÉFENSEURS DU PATRIMOINE

La densification de l'agglomération se heurte également à la volonté d'une majorité de la population de sauvegarder le patrimoine architectural qui avait échappé aux destructions des décennies précédentes. La Société d'art public (aujourd'hui Patrimoine suisse) veille au classement et à la mise à l'inventaire de tous les bâtiments dignes d'intérêt. Elle peut compter sur la bienveillance de la Commission des monuments et des sites dont les préavis sont généralement suivis.

## LES PROPRIÉTAIRES DE VILLAS

Dans la zone de développement, la construction d'immeubles est freinée par le refus de nombreux propriétaires de maisons individuelles de renoncer à leur petit coin de paradis. Le plafonnement du prix du terrain (CHF 500.- le m<sup>2</sup>) suffit d'ailleurs à les en dissuader puisque à ce prix-là, il n'est pas question de pouvoir acquérir une villa à l'extérieur de la ville. Les propriétaires usent des servitudes croisées, font opposition et recourent contre tous les projets prévus dans leur voisinage immédiat. Pour être complet, il faut également mentionner la lourdeur et la lenteur des procédures que les milieux immobiliers pointeront du doigt, à juste titre, tout au long des années 1980. Dans ces conditions, on comprend que l'objectif des 2 500 logements fixé par le Conseil d'État ne sera pas atteint. Entre 1980 et 1989, il se réalise en moyenne moins de 1800 logements par an.



Grand rural de Landecy, 1984-1986, collectif d'architectes bbbm: Marcellin Barthassat, Marc Brunn, Claude Butty et Jacques Menoud

## LA PÉNURIE

En conséquence, la tension sur le marché est chaque année plus que vive. Le taux de vacance est inférieur à 0,5 % alors qu'il faut un taux de 1,5 à 2 % pour établir l'équilibre. L'indice des loyers s'envole, entraîné par les augmentations dans le parc existant. Les effets sociaux de la pénurie sont aggravés par la sortie du système HLM des immeubles construits pendant les années 1960. La part des logements subventionnés diminue d'année en année: puisque l'on construit nettement moins de logements subventionnés que par le passé, il est inévitable que le nombre de logements sortant du régime HLM soit largement plus élevé que celui des logements subventionnés mis sur le marché. Le mal est plus profond. Le système HLM n'a pas été conçu pour durer, mais pour répondre à une croissance exceptionnelle. Tout d'abord, une partie non négligeable des logements subventionnés sont occupés par des ménages dont le revenu a dépassé, au fil du temps, les barèmes fixés. Les surtaxes qui leur sont infli-

gées n'ont guère d'effet. Ensuite, la hausse des coûts de construction rend les loyers des HLM neufs inaccessibles aux classes populaires. La mise en place d'une aide personnalisée, l'allocation logement, ne suffit pas à résoudre le problème. À gauche, on réclame à cor et à cri la construction, via des fondations publiques, d'habitations bon marché (HBM) destinées aux plus défavorisé·e·s.

## LE TEMPS DES RÉNOVATIONS

Si l'on veut vraiment « Construire la ville en ville », il est souhaitable d'éviter la destruction de logements anciens pour les remplacer par des bureaux. C'est à cette fin que le Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL) lance, en 1977, une initiative non formulée pour la protection de l'habitat. Le Grand Conseil la concrétise en deux lois, dont la première, la Loi sur les démolitions, transformations

et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), est acceptée par les deux tiers des votant·e·s en 1983. La LDTR est élaborée sous le double principe « restriction/dérogation ». En clair, les démolitions, les transformations et les changements d'affectation sont prohibés, tout immeuble de logements devant être maintenu « dans sa substance et son affectation ». Trois motifs de dérogation sont néanmoins envisagés:

- la vétusté: motifs de sécurité ou de salubrité;
- l'intérêt public: le bâtiment empêche la réalisation d'équipements ou d'édifices publics;
- l'intérêt général: il faut dans ce cas que, lors d'une transformation ou d'une construction, le bâtiment comporte une capacité d'habitation sensiblement plus forte. De plus, les logements doivent répondre à un besoin prépondérant de la population.

La LDTR est la bête noire des milieux immobiliers, mais ceux-ci doivent s'y plier.

## LA BULLE IMMOBILIÈRE EXPLOSE

Après le krach boursier du 19 octobre 1987, les investisseurs affluent sur le marché immobilier. Les prix augmentent en flèche, soutenus par la propension des banques suisses, confrontées à une surabondance de capitaux, à accorder des prêts hypothécaires sur la base d'estimations surfaites. Les acheteurs tablent sur le bénéfice d'une revente à court terme sans trop se soucier de la valeur de rendement. La bulle spéculative finit par exploser (1989-1990) lorsque les taux d'intérêt s'élèvent brutalement. De nombreux promoteurs, professionnels ou amateurs y laissent leur fortune; il revient aux banques d'éponger l'essentiel des pertes liées à leurs opérations à haut risque. La crise est grave. Il faudra à Genève pratiquement une décennie pour s'en remettre. Dès lors, les principales préoccupations ne sont plus la pénurie de logements ou la hausse des loyers (on ne construit pas plus qu'avant, en revanche la demande fléchit), mais bien le chômage qui s'envole (8 %) et la succession des déficits publics.



Ci-dessus: façade de l'immeuble commercial et locatif, angle de la rue de la Pélisserie 16-18 et de la rue Frank-Martin 8-10, 1975-1983, Janos Farago et Joseph Cerutti

Ci-contre: Façade et bow-windows de l'immeuble de Pâquis-Centre, rues du Môle et de la Navigation, 1980-1983, Jean-Jacques Oberson

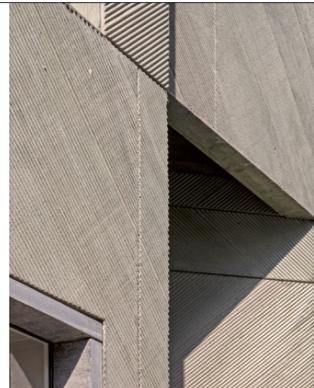
# GENÈVE

PAR SABINE NEMEC-PIGUET

SABINE NEMEC-PIGUET  
ARCHITECTE EPFL, ANCIENNE  
CONSERVATRICE CANTONALE ET DIRECTRICE  
GÉNÉRALE DE L'OFFICE DU PATRIMOINE  
ET DES SITES, GENÈVE  
PHOTOS: PAOLA CORSINI

## LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI, UNE MISSION PUBLIQUE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

# ANNÉES 1980



Détail de la façade en béton préfabriqué teinté, angle de la rue de la Pélisserie 16-18 et de la rue Frank-Martin 8-10, 1975-1983, Janos Farago et Joseph Cerutti



Toiture de l'un des immeubles du complexe d'habitations dit « Les Schtroumpfs », quartier des Grottes, 1978-1984, Christian Hunziker, Georges Berthoud et Robert Frei

## POUR UNE APPROCHE PLUS HUMAINE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Alors que le plan directeur de 1966 affichait un objectif de développement de 800 000 habitants pour le canton de Genève à l'horizon 2015, celui de 1975 exprime déjà un changement de sensibilités et corrige les tendances du plan précédent<sup>2</sup>. Par ailleurs, en 1979, la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire entre en vigueur, faisant du plan directeur une contrainte légale.

En 1976, la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) remplace la première loi genevoise de protection des monuments historiques en vigueur depuis 1920. Cette nouvelle loi cantonale répond totalement aux préoccupations de l'époque. Le Conseil de l'Europe, dont la Suisse est membre, adopte à la même période une résolution dans laquelle il avance un concept inédit, celui de *conservation intégrée*, qui va servir de base aux nouvelles politiques du patrimoine. Il précise que la politique de conservation intégrée doit s'articuler selon trois principes: *l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, les citoyennes et citoyens et les pouvoirs publics*. Il stipule en particulier: « Les mesures qu'impliquent la conservation et l'intégration des monuments, des ensembles architecturaux et des sites dans le cadre de la vie sociale doivent être insérées dans la planification de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Cette nouvelle conception élargie de la conservation doit servir de base à une approche humaine de la politique d'aménagement du territoire et de l'urbanisme. » De plus, « il appartient à la communauté des citoyens de

C'est au milieu des années 1970 que l'État de Genève commence à mettre en place une véritable politique publique de protection du patrimoine bâti et paysager. Le boom économique d'après-guerre, qui eut un important impact sur la transformation de la physiologie de la ville, est brutalement stoppé par le premier choc pétrolier de 1973. Les nombreuses démolitions d'édifices majeurs et de maisons d'habitation en ville de Genève caractérisant les années de croissance économique heurtent une large part de la population qui, sous la forme de référendums et de luttes de quartier, réclame un changement d'orientation dans la politique d'aménagement urbain et de préservation du patrimoine cantonal. Par ailleurs, le champ patrimonial s'élargit, suivant les tendances internationales, et englobe les ensembles bâtis dont la protection est étroitement associée à l'amélioration du cadre de vie<sup>1</sup>. L'administration en charge de cette politique publique cantonale s'étoffe progressivement pour constituer, dans la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, une direction générale bien structurée. Ce changement de sensibilités à l'égard du patrimoine se reporte également sur l'architecture et l'urbanisme.

1. Si la Charte de Venise (1964) avait déjà posé les règles internationales d'une protection du patrimoine qui n'est pas strictement limitée aux monuments historiques, le Conseil international des monuments historiques (ICOMOS) lui apporte, en 1987, un complément essentiel à travers la Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques (Charte de Washington). Celle-ci définit les méthodes et instruments propres à la préservation de ce patrimoine pour contrer des « pertes irréversibles de caractère culturel et social et même économique ». Charte de Washington publiée en ligne: [bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/service/charten-erklarung-empfehlungen.html](http://bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/service/charten-erklarung-empfehlungen.html), p. 118 [consulté le 15 septembre 2022].
2. Dominique Joye et Vincent Kaufmann, « Cinquante ans d'aménagement du territoire à Genève », *Les Annales de la recherche urbaine*, 1998, n° 80-81, p. 93-100. Le projet de plan directeur révisé en 2015 suivra une tendance néolibérale.



prendre conscience de sa responsabilité collective à l'égard du patrimoine culturel immobilier [...] et d'empêcher la dégradation d'un patrimoine qui contribue largement à la qualité de cet environnement.<sup>3</sup>»

Le conseiller d'État libéral, Jacques Vernet, en charge du Département des travaux publics (DTP)<sup>4</sup>, met en œuvre cette nouvelle politique dans les dernières années de son mandat. Le service des monuments et des sites est créé en 1977 au sein de la direction de l'aménagement<sup>5</sup>. Quelques mois auparavant, la population genevoise s'est opposée, par référendum, à la démolition de l'Hôtel Métropole, après avoir



Bow-windows de l'immeuble donnant sur l'Arve, quai du Cheval-Blanc 8, 1981-1987, Rino Brodbeck et Jacques Roulet

assisté impuissante à la disparition, en 1968, de l'Hôtel de Russie, à l'angle du prestigieux square du Mont-Blanc. En ville de Genève, des associations d'habitantes et d'habitants se constituent pour faire pression sur les autorités afin d'obtenir un changement significatif de l'aménagement urbain, notamment dans le quartier des Grottes et à Saint-Gervais. Cette mobilisation de la société civile aboutit à l'annulation de plusieurs plans d'aménagement durant les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle.

Le 20 décembre 1978, le premier plan de site, celui de la Rade, est adopté par le Conseil d'État. À Saint-Gervais, une étude sur les derniers îlots médiévaux de la Rive droite, voués à la démolition, est confiée à l'Université de Genève. Elle démontre tout l'intérêt de la préservation des immeubles anciens, qui est économiquement viable, et relève que le maintien du tissu social doit être une condition de la sauvegarde<sup>6</sup>. Aux Grottes, sous la pression populaire, la Ville de

Genève renonce à ses projets de démolition et met sur pied une stratégie de réhabilitation urbaine. Ces mouvements de quartier n'empêchent cependant pas la destruction de tout un pan de la Vieille-Ville, en bordure des Rues-Basses. Le chantier de démolition s'ouvre en 1978 pour laisser la place à l'édification d'un unique et vaste immeuble commercial: Confédération Centre<sup>7</sup>. Contrecoup de cette destruction massive de bâtiments des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le Grand Conseil décrète, en 1980, une modification de la Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI)<sup>8</sup> qui représente un tournant majeur de la politique de protection du patrimoine cantonal: dans la zone protégée de la Vieille-Ville, le maintien de tous les bâtiments devient la règle, les démolitions, des exceptions. Favorisant jusque-là la préservation d'une image, les mesures légales imposent désormais la conservation de la substance bâtie, y compris celle des décors intérieurs.

3. La résolution (76) 28 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe est adoptée le 14 avril 1976. Sur l'adaptation des systèmes législatifs et réglementaires aux exigences de la conservation intégrée du patrimoine architectural, publiée en ligne: [rm.coe.int/native/09000016804d1892\\_p2\\_et\\_3](http://rm.coe.int/native/09000016804d1892_p2_et_3) [consulté le 15 septembre 2022] Les termes en italique sont mis en évidence par l'auteur de l'article.
4. Jacques Vernet est élu conseiller d'État en 1973. Il dirige le Département des travaux publics jusqu'en 1981, puis celui de la prévoyance sociale et de la santé publique de 1981 à 1989.
5. Le service des monuments et des sites a été intégré dans une direction générale, l'Office du patrimoine et des sites (OPS), créée une vingtaine d'années plus tard, qui comprend également le service d'archéologie et le service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire.
6. Le plan de site de Coutance est adopté par le Conseil d'État le 23 mars 1988.
7. Le centre commercial est inauguré en 1986; sa façade de 110 mètres de long borde la rue de la Confédération (Favre+Guth architecture, Genève).
8. LCI du 14 avril 1988, art. 83, al. 2. Cette modification succède à un projet de loi déposé par les députés socialistes Christian Grobet et René Longet en 1979.



Façade reprenant les anciennes fortifications, angle de la rue de la Pélisserie 16-18 et de la rue Frank-Martin 8-10, 1975-1983, Joseph Farago et Janos Cerutti



9. La Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) du 26 juin 1983 remplace la loi restreignant les démolitions et transformations du 17 octobre 1962 dont l'application ne permettait ni la préservation des immeubles anciens ni le maintien du logement en ville. Voir le bilan de neuf ans d'application de la LDTR: *Les Rénovations d'immeubles d'habitation à Genève. Application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (1983-1992)*, Genève, État de Genève, Département des travaux publics, Direction de l'aménagement, Service de l'habitat, Cahier de l'aménagement n°1, 1992.
10. LCI, art. 89 à 93. La loi est modifiée à la suite du projet de loi déposé par le député libéral Louis Blondel visant à la protection des ensembles architecturaux de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècles, adopté par le Grand Conseil le 13 octobre 1983.
11. La réussite de cette politique tient également à un important soutien financier ciblé de l'État à la restauration de maisons d'habitation dont la base légale est votée par le Grand Conseil en 2002 (LPMNS, art. 42 A et ss). L'attribution de ces subventions fait l'objet d'un suivi minutieux par le service des monuments et des sites depuis vingt ans.

Immeuble d'habitation de Pâquis-Centre vu depuis le préau de l'école, rues du Môle et de la Navigation, 1980-1983, Jean-Jacques Oberson

## AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA VIE EN VILLE ET PRÉSERVER LES QUARTIERS HISTORIQUES

Ce n'est certainement pas un hasard si le socialiste Christian Grobet, député au Grand Conseil et conseiller national, est élu conseiller d'État en 1981, dans un contexte de crise économique et d'effervescence sociale. Ce juriste de l'Association de défense des locataires (ASLOCA) prend la tête du Département des travaux publics et réoriente la politique de croissance qui guidait précédemment l'aménagement du territoire cantonal. Le nouveau plan directeur, adopté en 1989, établit la préservation stricte de la zone agricole et entend promouvoir le développement de la qualité de la vie en ville. Il favorise notamment le maintien du logement populaire en centre-ville que les mécanismes de spéculation immobilière chassaient à la périphérie. Adoptées en 1983, la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation<sup>9</sup> et la Loi de protection des ensembles du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècles, dite «Loi Blondel<sup>10</sup>», poursuivent cet objectif de manière concomitante et caractérisent cette période. La même année, la Confédération adopte l'Inventaire ISOS pour le canton et la ville de Genève, premier canton suisse à figurer dans ce répertoire fédéral qui qualifie, à l'échelle du territoire helvétique, les sites bâtis d'intérêt national.

La mise à jour en 1992 du plan de site de la Rade introduit une nouveauté dans la politique de protection du patrimoine: validé par le Tribunal fédéral, le maintien de l'activité hôtelière devient obligatoire en tant qu'élément constitutif de la valeur historique et patrimoniale du site. À Rive et à la rue du Mont-Blanc, les anciens plans d'aménagement sont modifiés en faveur d'un alignement des gabarits respectant l'épannelage historique et en faveur de la sauvegarde des bâtiments anciens.

Toutes ces mesures conduisent à l'une des grandes réussites de la politique urbaine et patrimoniale genevoise: la préservation des ensembles bâtis, dont l'architecture et les décors de pierre et de briques, les peintures ornementales, les ferronneries des balcons, les toitures souvent expressives, les beaux parquets et les boiseries, les plafonds moulurés, les petites boutiques qui occupent les rez-de-chaussée caractérisent encore les quartiers des Eaux-Vives, de Plainpalais, des Pâquis, de Saint-Jean et des Grottes. La mixité ainsi préservée en fait aujourd'hui des lieux urbains vivants et appréciés de la population<sup>11</sup>. Ces ensembles offrent des typologies d'îlots adaptés à un tissu citadin d'activités bruyantes avec des appartements

traversants profitant du calme des cours intérieures. Il suffit, pour comprendre l'impact de cette politique sur la physionomie et la dynamique actuelles de la ville, de mentionner ici le succès culturel du quartier des Bains avec ses galeries d'art autour du BAC — Bâtiment d'art contemporain, et de rappeler que l'installation du Centre d'art contemporain en 1989 et du Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) en 1994 dans l'ancienne usine de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP) fut le premier jalon de la reconversion de ce site industriel au cœur de Genève.

La politique publique de préservation du patrimoine bâti mise en place dans les années 1980 répond en tous points aux directives énoncées en 1977 par le Conseil de l'Europe. Par la préservation de la ville ancienne — non seulement la cité historique d'origine médiévale, mais également la ville du XIX<sup>e</sup> siècle — et de l'habitat traditionnel en centre-ville, les autorités développent des stratégies pour lutter contre la spéculation foncière, la démolition de logements bon marché et la confiscation de l'espace urbain par les activités tertiaires ou commerciales. Elles répondent ainsi aux besoins prépondérants de la population qui ne doit plus être expulsée du centre-ville vers les grands ensembles de la périphérie. Ce faisant, l'aménagement du territoire vise à améliorer la qualité de vie des habitantes et des habitants en luttant contre la désertification nocturne de centres-villes dévolus aux seules activités tertiaires. Le modèle de la ville fonctionnaliste, qui prône la séparation des fonctions et a engendré les cités-satellites de l'après-guerre, fait alors l'objet de critiques virulentes dénonçant l'anonymat des grands ensembles et l'insécurité urbaine qui en résulte<sup>12</sup>. La ville ancienne, incarnation de la mixité des usages et des fonctions (mixité des catégories sociales, mixité de l'habitat et des activités commerciales et tertiaires), constitue la nouvelle utopie de l'idéal démocratique.

## LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE COMME ACTE DE CRÉATION ARCHITECTURALE

La période de stagnation économique que traversent la Suisse et Genève à la suite du deuxième choc pétrolier de 1979 limite la pression immobilière sur l'environnement bâti, facilitant ainsi la préservation du patrimoine architectural. À côté de l'action des pouvoirs publics, de nombreux édifices sont sauvegardés par l'initiative privée, hors de toutes mesures de protection légales. La réhabilitation du quartier de La Terrassière en est un exemple remarquable<sup>13</sup>.



Façade principale rénovée de l'entrée de la Maison des arts du Grütli, rue Général-Dufour 16, 1978–1988, Jean Stryjenski et Urs Tschumi

12. L'ouvrage *Déclin et survie des grandes villes américaines* de Jane Jacobs a une influence considérable [*The Death and Life of Great American Cities*, New York, Random House, 1961].

13. Entre 1976 et 1983, l'architecte Pascal Häusermann entreprend, de sa propre initiative, la réhabilitation de cet ancien faubourg, qui aurait dû être intégralement détruit et remplacé par une succession de barres, selon le plan d'aménagement en vigueur.

14. Cette approche au cas par cas, dictée par le respect de l'existant, se distingue totalement du mode opératoire de surélévation considéré comme une règle générale et mis en place en 2008 dans la LCI. Cette dernière aura sur le paysage urbain les effets incohérents et perturbateurs d'un urbanisme disruptif.

15. « Immeuble démolit rue Argand ? », *La Suisse*, 2 mai 1980, p. 44.

16. La surélévation est réalisée par l'architecte Pierre-Alain Renaud en 1984-1986.

17. L'opération immobilière de la rue de la Péliisserie 16-18 a été conçue par les architectes Janos Farago et Joseph Cerutti dès 1975. Elle comprend un bâtiment du XVIII<sup>e</sup> siècle conservé et restauré, deux maisons médiévales, dont seules les façades ont été maintenues et une construction nouvelle. Sa réalisation est achevée en 1983.



Surélévation d'immeuble, rue Argand 2, 1982–1986, Pierre-Alain Renaud

Les surélévations, envisagées au cas par cas et sans perturber l'épannelage historique de la ville, sont considérées comme un moyen de sauvegarder le patrimoine tout en le transformant<sup>14</sup>. À la rue Argand 2, une demande préalable d'autorisation de démolir, déposée auprès de l'administration cantonale en 1980, déclenche une mobilisation populaire virulente contre la destruction de cet immeuble fazyste datant de 1866<sup>15</sup>. Après moult négociations, le projet est abandonné au profit d'une surélévation respectant les gabarits et les règles d'urbanisme historiques<sup>16</sup>. Son traitement architectural, établissant des résonances formelles avec les ateliers de cabinetiers installés traditionnellement dans les derniers étages de la ville ancienne, inscrit l'intervention contemporaine dans la continuité d'un récit historique local, une manière d'assigner — ou de reconnaître — au patrimoine une fonction de mémoire collective.

L'immeuble situé à l'angle de la rue de la Péliisserie et de la rue Frank-Martin incarne l'exemple d'une architecture nouvelle d'intégration dans un contexte bâti ancien<sup>17</sup>. Son esthétique le rattache au post modernisme par un collage éclectique de citations qui renvoient à des représentations de l'architecture médiévale, comme la tour, la muraille ou les contreforts. Cette œuvre architecturale participe avec poésie à l'esthétique de la rue, suscitant curiosité et émotion.

Une nouvelle approche architecturale et urbanistique se démarque de l'urbanisme de rupture des années 1950–1960. La préservation du patrimoine est abordée sous l'angle de la transformation et de l'adaptation aux besoins. Cependant, sa matérialité apparaît peu à peu dans les consciences comme une valeur non reproductible, sa disparition comme une perte irréversible et, par conséquent, la conservation rigoureuse de la substance bâtie comme la règle d'une protection réussie. Sans recourir au faux-vieux, la production architecturale est influencée par la pensée conservatrice de la ville historique: respect des gabarits environnants, des alignements sur rue et du parcellaire; choix de formes architecturales se référant à un passé imaginaire et souvent fantaisiste; utilisation de matériaux et de teintes en accord avec le tissu urbain environnant. Le concept de *conservation intégrée* ouvre le champ des possibles, le neuf trouvant sa place dans le contexte ancien, les bâtiments existants préservés constituant le cadre à respecter.

# RE-TOUR VERS LA CITÉ

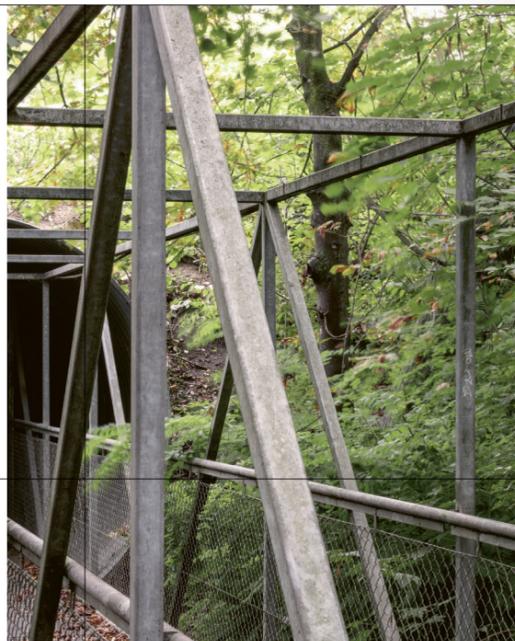
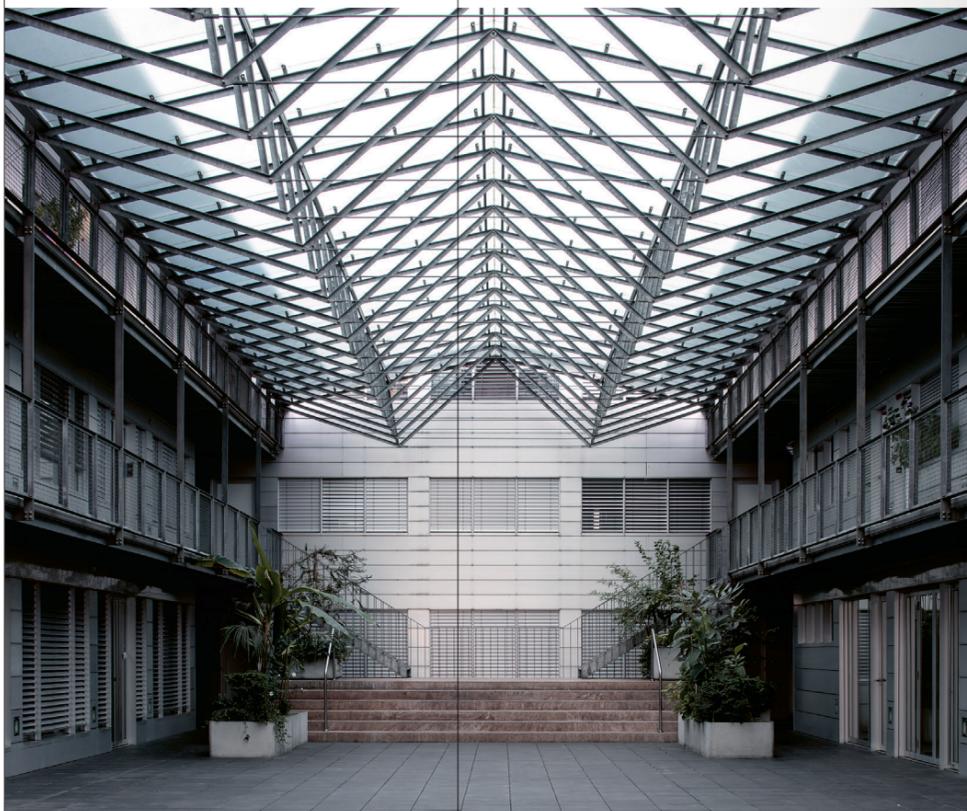


Fig.1 Passerelle sous l'avenue du Curé Baud, parc En-Sauvy, 1982-1987, Georges Descombes Fig.2 Détail de la Maison des arts du Grütli, rue Général-Dufour 16, 1978-1988, Jean Stryjenski et Urs Tschumi Fig.3 Cour intérieure couverte à l'arrière de l'église de la Sainte-Trinité, rue Ferrier 16, 1987-1992, Ugo Brunoni Fig.4 Détail intérieur de la serre méditerranéenne du Jardin botanique, chemin de l'Impératrice 1, 1979-1987, Jean-Marc Lamunière & Associés



PAR  
PHILIPPE  
MEIER

PHILIPPE MEIER  
ARCHITECTE EPFL FAS SIA,  
PROFESSEUR À L'HEPIA  
PHOTOS: PAOLA CORSINI



histoire de l'architecture, comme celle de tous les mouvements théoriques et stylistiques qui la composent, comporte ce trait distinctif: la non-immédiateté entre les prémisses théoriques et leur application dans la production bâtie. Le début du XX<sup>e</sup> siècle a vu se réaliser en parallèle des ouvrages issus de la pensée classique de l'École des beaux-arts, avec leur ordre architectural et leurs riches modénatures, et des réalisations abstraites en béton et en verre des premiers maîtres du mouvement moderne. Ce décalage, qui a engendré des débats houleux comme celui lié au concours pour le Palais des Nations à Genève en 1928<sup>1</sup>, traduit une lutte séculaire constante entre anciens et modernes.

En abordant les années 1980 et la postmodernité en architecture, il convient de se référer préala-

blement à une période théorique qui débute au milieu des années 1960 et qui annonce la fin de la modernité en architecture. En 1966, sont publiés des ouvrages fondateurs de cette nouvelle pensée: *L'Architecture de la ville* d'Aldo Rossi<sup>2</sup>, *De l'ambiguïté en architecture*<sup>3</sup> de Robert Venturi et *Le Territoire de l'architecture*<sup>4</sup> de Vittorio Gregotti. Tous les trois, à des degrés divers, contribueront à la remise en question du mouvement moderne qui occupait le devant de la scène depuis près de cinquante ans. Venturi déclare: «Les architectes n'ont aucune raison de se laisser plus longtemps intimider par la morale et le langage puritain de l'architecture moderne orthodoxe<sup>5</sup>.» Cette puissante mainmise moderniste sur la production mondiale, cet *International Style* dénoncé dès 1966, se verra être affaiblie non seulement par la disparition des grands maîtres — Le Corbusier en 1965, Sigfried Giedion en 1968, Ludwig Mies van der Rohe et Walter Gropius en 1969, Richard Neutra

1. Voir à ce sujet: *Le Corbusier. Une maison — un palais*, Paris, Crès, collection de L'Esprit Nouveau, 1928.
2. Aldo Rossi, *L'architettura della città*, Padoue, Marsilio, 1966.
3. Robert Venturi, *De l'ambiguïté en architecture*, Dunod-Bordas, Paris, 1976 [1966].
4. Vittorio Gregotti, *Il territorio dell'architettura*, Milan, Feltrinelli, 1966.
5. Robert Venturi, *op. cit.*, p. 22.



en 1970 —, mais également par la démolition de l'ensemble Pruitt-Igou à Saint-Louis (Missouri) en 1972 qui deviendra le déclencheur symbolique du postmodernisme en architecture<sup>6</sup>.

La période concernée se situe au cœur de la «dissémination des jeux de langage<sup>7</sup>» relevée au niveau sociétal par le philosophe Jean-François Lyotard. Le constat d'un éclatement de la connaissance implique d'une part la perte d'une «métalangue universelle<sup>8</sup>» — comme référent absolu de tout énoncé d'un savoir commun — et d'autre part le recours à une «interaction communicationnelle<sup>9</sup>» — pour pallier la trop grande part des référents. La perte de crédibilité des «grands Récits<sup>10</sup>» au rang desquels se situe la modernité est la nature même de la condition postmoderne.

Ce changement de paradigme culturel touche également la formation en architecture. Pour bien en saisir la portée, évoquons l'enseignement d'Aldo Rossi à l'École polytechnique fédérale de Zurich de 1972 à 1974 et de 1976 à 1978. «Malgré sa courte durée, son influence a été énorme: Rossi a comblé un vide qui s'était créé avec la crise de la modernité et a ouvert des voies vers des sources d'inspiration enfouies<sup>11</sup>.» Nombre de ses élèves et, surtout, de ses assistants introduiront en Suisse les préceptes d'un nouveau regard sur la ville et son histoire. Parmi ceux-ci se distinguera la figure de Bruno Reichlin qui, lorsqu'il est nommé à l'École d'architecture de l'Université de Genève (EAUG) en 1985, va cultiver cette filiation intellectuelle. Au bout du lac, l'institution, qui vient de subir les affres de la «révolution» de 1968–1969 avec une prise de pouvoir des étudiant-e-s, renonce à toute méthode classique d'enseignement dont celle initiée par son premier directeur Eugène Beaudoin en 1946<sup>12</sup> — le dessin est presque abandonné. Elle est alors tenue par des professeurs principalement italo-phones comme Giairo Daghini,



Peppo Brivio, Bernardo Secchi et Tita Carloni. À leurs côtés, la personnalité locale se nomme Jean-Marc Lamunière. Il enseignera à l'EAUG de 1971 à 1990. Il revient de Philadelphie où il a rencontré Louis Kahn et se positionne alors sur la remise en question du mouvement moderne dont il est lui-même issu. Carloni rappellera dans un texte daté de 1989 que «depuis Genève, J.-M. Lamunière, protagoniste au cours des années soixante dans cette ville, relancera l'étude de la théorie de l'architecture et le dessin académique en tant que composante retrouvée de l'activité de l'architecte<sup>13</sup>». Évoquons pour terminer ce tour d'horizon l'École polytechnique fédérale de Lausanne où se croisent des enseignants issus de la période moderne comme Franz Füg (auteur de la célèbre église aux accents miesiens à Meggen, près de Lucerne, 1960–1966), René Vittone (membre du bureau AAA à Lausanne) ou le même Jean-Marc Lamunière (actif de 1972 à 1992).

Les architectes protagonistes de cette époque sont issus d'ères linguistiques et de générations différentes. Les images en provenance de Venise, à l'occasion de la première Biennale d'architecture *La Presenza del Passato*<sup>14</sup> en 1980, vont bouleverser la production dans cette courte période, inspirante pour toute la jeune génération. En 1986, dans un article devenu célèbre, l'historien Jacques Gubler «propose le constat intuitif d'un 'nouveau moment architectural' en Suisse française<sup>15</sup>». Dressant un bilan quelque peu amer de la période «inscrite entre 1970 et 1980 [qui] marquera, dans l'archi-



Page de gauche: coursives de l'immeuble de Pâquis-Centre, rues du Môle et de la Navigation, 1980–1983, Jean-Jacques Oberson

Ci-dessus: détails de l'école Le Corbusier, rue Le Corbusier 2–6, 1981–1990, Ugo Brunoni

À droite: immeuble d'habitation, quai Gustave-Ador 64, 1978–1985, Jean-Marc Lamunière & Associés

6. Le critique américain Charles Jencks prend en effet la date du 16 mars 1972 et la destruction des barres de Pruitt-Igou à Saint-Louis comme le début de la période postmoderne. Minuro Yamasaki, l'architecte de ce quartier d'habitat social, fut également l'auteur du World Trade Center.

7. Jean-François Lyotard, *La Condition postmoderne*, Paris, Minitext, collection critique, 1979, p. 66.

8. *Ibid.*, p. 67.

9. *Ibid.*, p. 68.

10. *Ibid.*, p. 31.

11. Judith Hopfengärtner, «Aldo Rossi und die Schweiz», *TEC21*, n° 30-31, 2015, p. 30 (trad. de l'auteur).

12. Eugène Beaudoin, associé professionnellement à Marcel Lods jusqu'en 1940, est issu de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris. Lors de la création de l'EAUG en 1946, il en devient le premier directeur jusqu'en 1968.

13. Tita Carloni, «Cum grano salis' et ce qui s'ensuit», *Werk, Bauen + Wohnen*, n° 7/8, juillet-août 1989, p. 68.

14. L'architecte romain Paolo Portoghesi est le curateur et l'éditeur du catalogue de l'exposition *La Presenza del Passato. Prima Mostra internazionale di architettura*. Jean-Marc Lamunière est le seul architecte suisse romand à y exposer des dessins.

15. Jacques Gubler, «Plädoyer für eine Erneuerung: ... und ein Gespräch über die Situation des Architekten», *Werk, Bauen + Wohnen*, n° 5, mai 1986, p. 22.

16. *Ibid.*

17. Laurent Chenu, in Jacques Gubler, «Plädoyer für eine Erneuerung: ... und ein Gespräch über die Situation des Architekten», *op. cit.*, p. 26.

18. Il est ici fait référence au *Poème de l'angle droit*, ouvrage d'art avec lithographies, en édition limitée à 250 exemplaires, qui comprend 19 peintures et écrits de Le Corbusier produits entre 1947 et 1953. Ces éléments sont publiés par les éditions Tériade à Paris en 1955.

19. Le savoir-faire de la préfabrication trouve son pendant à Genève. Il débute grâce aux frères Honegger, puis sous l'impulsion de Claude Grosgrain pour l'édification des cycles d'orientation. Des entreprises s'installent et produisent. Voir aussi Bruno Marchand, *PRELCO. L'Art de la préfabrication*, portfolios de Leo Fabrizio, Gollion, Infolio, 2022 (voir p. 30 du présent numéro).

20. Marcellin Barthassat, «Grand ensemble. La Cité nouvelle d'Onex-Lancy à Genève», *Faces*, n° 59, 2005, p. 29.

21. Voir, à ce sujet, Sabine Nemeç-Piguet, «Genève, années 1980. La protection du patrimoine bâti, une mission publique de l'aménagement du territoire» aux pages 8 à 13 du présent numéro.

teature de la Suisse française, une 'traversée du désert', une 'crise de médiocrité' que le 'recul de l'histoire' interrogera avec étonnement<sup>16</sup>», il ouvre le champ des possibles vers de nouvelles architectures qu'il qualifie de «printanières». Parmi les architectes interrogés dans le numéro de *Werk, Bauen + Wohnen*, Laurent Chenu résume bien la situation d'alors: «Regarder la profession nous a conduits à la rupture, peut-être une rupture de génération. La crise des années 70, la crise sociale, nous ont motivés à regarder ailleurs, à apprendre une architecture différente, à élargir le cadre de nos références<sup>17</sup>.»

C'était il y a quarante ans à peine, une période où les mandats étaient attribués au mérite, au renom et à la bonne relation commerciale. La pratique du concours d'architecture était absente parce que pas encore entrée dans les mœurs des pouvoirs publics et de promoteurs privés éclairés. Le travail se faisait plus rare: la crise du pétrole du milieu des années 1970 avait conditionné les risques pris pour l'édification de logements dont le rendement n'était pas assuré, les taux hypothécaires étant élevés. Les opérations étaient plus petites que dans les années 1960. Il n'était plus question de refaire des villes nouvelles en périphérie, mais plutôt de concevoir des projets qui prenaient souvent racine dans la ville constituée avec, comme point commun, un souci d'intégration dans un contexte bâti — finement analysé par les auteurs de l'époque.

Au cours de cette décennie, *la poésie de l'angle droit*<sup>18</sup> défendue par Le Corbusier s'est vue être contredite par des prises de position où l'angle arrondi, le biais ou toute autre composition plus classicisante prenaient le pas sur la notion du volume pur et prismatique. Le plaisir de la forme, le retour à l'histoire, l'introduction de la citation référentielle deviennent pour certain-e-s la nouvelle manière de faire la ville. Après avoir été éradiquée du discours théorique par les tenants du mouvement moderne, la modénature redevient une règle de l'inscription d'un projet dans la cité. Les notions de texture, de corniche, de bossage et de toiture sont souvent associées à une nouvelle attention à la matérialité. Exit le mur rideau abstrait en verre, le crépi blanc immatériel, place à l'élément préfabriqué en béton, souvent teinté, qui retrouve un second souffle à cette période après avoir été le support de la reconstruction en France<sup>19</sup>; place aussi à la brique et à la pierre.

À Genève, cette fin de la modernité en architecture coïncide avec l'achèvement de grandes cités périphériques. Parmi les dernières opérations livrées, rappelons celles du Lignon (1963-1971) et des Avanchets (1973-1977). «Ces réalisations du périurbain [accueillent], dès les années 80, plus du tiers de la population genevoise<sup>20</sup>.» C'est donc le retour à la ville, l'amorce d'une densification sur le thème de la «ville sur la ville», parfois au prix de démolitions d'un patrimoine bâti antérieur jugé obsolète<sup>21</sup>. C'est également à cette époque que les surélévations reviennent sur le devant de la scène. Cependant, la paranthèse

postmoderne sera de courte durée puisque, dès les années 1990, l'abstraction et le minimalisme vont ressurgir sous une autre forme, celle de la fameuse *Swiss Magic Box*.

Ces opérations, souvent chirurgicales dans un tissu dense, concernent avant tout le logement collectif dont le manque se fait déjà cruellement sentir. Parmi les premiers exemples qui viennent à l'esprit, citons la grande mutation urbaine autour des anciennes écoles primaires de la rue de Berne et de la rue de Neuchâtel: le projet de Pâquis-Centre conduit par Jean-Jacques Oberson sur plusieurs années. Si la première étape de ce nouveau groupe scolaire a lieu à la fin des années 1970, la construction des logements intervient dans la décennie qui nous intéresse (étape 2A, 1980–1983)<sup>22</sup>. Ce groupe d'édifices à coursives a longuement été commenté et reste, à ce jour, une référence majeure du logement social en Suisse. Avec le recul, on demeure fasciné par la qualité d'usage de l'espace semi-public entre les deux barres d'appartements qui se font face à travers leurs portiques aux sobres colonnes carrées. La présence de bois naturel dans les cadres préfabriqués des façades intérieures confère un surplus de domesticité que le regard contemporain apprécie.

Dans un autre registre, celui de l'intervention ponctuelle et matérialisée par la présence d'éléments en béton préfabriqué, retenons quatre bâtiments qui ont marqué leur temps. Le plus ancien est l'immeuble commercial et d'habitation sis à l'angle de la rue de la Pélissierie et de la rue Frank-Martin. Défini par la critique comme «l'un des premiers exemples genevois d'architecture 'contextualisée'<sup>23</sup>», l'expression de sa façade relève autant de la modénature de la matière coulée que d'une forme de graphisme très inspirant. Dans ce lieu qui témoigne de la fin des fortifications, les architectes Janos Farago et Joseph Cerutti tirent parti de cette filiation géographique et historique pour développer une posture qui évoque l'archaïsme, tout en assumant sa propre modernité.



Un autre immeuble de logements définit un point précis de la topographie genevoise en concluant la rade sur sa rive sud au quai Gustave-Ador 64. À la place d'une ancienne maison et prolongeant un bâtiment de Marc-Joseph Saugey des années 1960, le projet déroge au plan d'ensemble défini par ce dernier en incluant un retournement de la forme urbaine pour offrir une façade clairement ouverte sur le lac. Œuvre tardive de Jean-Marc Lamunière, elle témoigne de l'attachement de l'architecte à Auguste Perret, qu'il a côtoyé à la fin de ses études, à travers une structure clairement marquée par des éléments de placage en béton. Par rapport aux dessins d'origine montrant des loggias imaginées comme des vérandas superposées aux subtils cadres en acier non isolés à l'image des anciennes serres, le traitement des angles a perdu de sa subtilité par l'emploi de menuiseries isolantes métalliques très épaisses.

Le bâtiment sis sur un autre quai, celui du Cheval-Blanc à Carouge face au lit de l'Arve, recourt également au préfabriqué teinté, mais pour réinterpréter des modénatures historiques. Créé par Rino Brodbeck et Jacques Roulet, les anciens associés de Jean-Marc Lamunière, son concept permet de résoudre un problème d'alignement au milieu du quai. Le dessin d'un grand bow-window central caractérise l'intervention et offre aux locataires un espace de vie à l'abri du vent devant les eaux agitées de la rivière.



Page de gauche: église de la Sainte-Trinité, rue Ferrier 16, 1987–1992, Ugo Brunoni

Ci-dessus: détails de la façade du Centre de télécommunications de Swisscom, rue Richard-Wagner 6, 1983–1986, Werner et Igor Francescos et Jacques Vicari

À droite: détail d'une entrée de l'immeuble commercial et d'habitation, rue de Carouge 76, 1980–1983, ass architectes associés

22. Cette deuxième étape sera complétée au nord entre 1990 et 1994, tandis que la troisième étape, plus en amont, ne sera que partiellement réalisée entre 1987 et 1990.

23. Jean-Marc Lamunière, *L'Architecture à Genève 1976-2000*, Gollion, In Folio, 2007, p. 94.

24. On pense ici aux projets de cénotaphe de Newton (1784) d'Étienne-Louis Boullée et à celui de la maison des gardes agricoles du parc de Mauperthuis (1763-1767) de Claude-Nicolas Ledoux.

25. Voir le reportage photographique de Paola Corsini publié dans tout le présent numéro d'*Interface*. Pour davantage de détails sur certains projets, voir également: Philippe Meier, *Architextuel*, blog, publié en ligne: [blogs.letemps.ch/philippe-meier](https://blogs.letemps.ch/philippe-meier) [consulté le 12 octobre 2022].

26. Sur la question patrimoniale, voir l'article «Recenser le patrimoine des années 1980» à la page 31 du présent numéro.

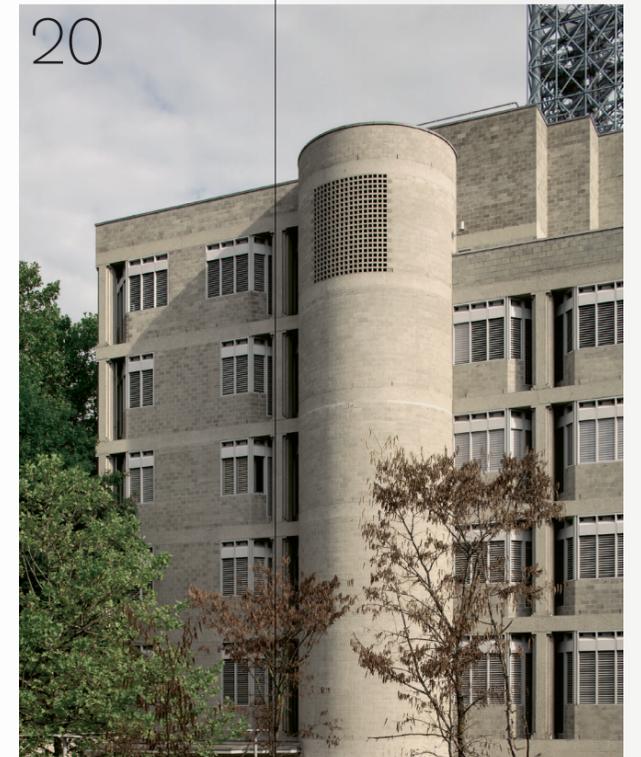
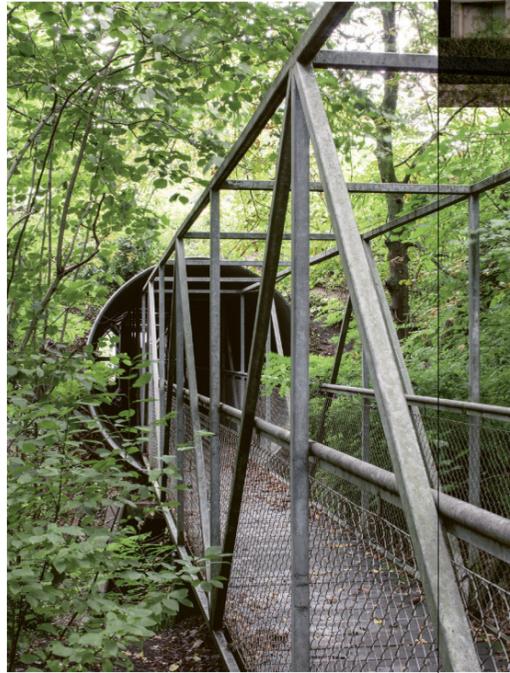
Le dernier de ces exemples est un édifice d'angle au boulevard Carl-Vogt, caractérisé par une façade très vitrée au sud, dont la nature est d'offrir une double peau habitable comme écran à la nuisance sonore de la voirie. Le projet de Chantal Scaler démontre une grande richesse d'articulations volumétriques en reprenant des principes classiques d'entablement, de portique et de rotonde. La composition urbaine, qui renforce la situation d'angle, permet de définir un système distributif par coursives induisant une série de typologies diverses dont un certain nombre de duplex.

D'autres immeubles de logements reprennent les préceptes qui se mettent alors en place, mais c'est surtout à travers quelques édifices et espaces publics que la production genevoise s'inscrit dans la mouvance postmoderne. Sans entrer dans le détail de chacun d'entre eux, relevons en particulier le prétexte de la référence historique à l'église Sant'Ivo alla Sapienza à Rome (1643-1662) de Francesco Borromini qui génère la composition en double triangle du plan de la serre méditerranéenne du Jardin botanique. Dans le paysage boisé du grand parc, Jean-Marc Lamunière réinterprète les tracés du grand maître baroque suisse pour ériger un temple à la nature. L'architecte remplace la pierre blanche italienne par une structure en acier, blanche également, générant une coupole à travers laquelle la lumière se répand pour permettre la photosynthèse des végétaux qui s'y trouvent.

Dans le registre sacré, l'église de la Sainte-Trinité à l'entrée de la ville s'inscrit dans la catégorie des recherches spatiales basées sur un présupposé formel. Si les planches des architectures révolutionnaires de Boullée et de Ledoux<sup>24</sup>

nous viennent à l'esprit, le projet d'Ugo Brunoni se caractérise par une division de l'espace sphérique en deux parties distinctes qui font perdre un peu de l'imaginaire que l'on se fait d'une forme platonicienne aussi pure. La pratique du lieu de culte demeure néanmoins une belle expérience dans sa douce lumière zénithale. Brunoni réalise à la même époque l'École Le Corbusier dans le quartier de Malagnou. Avec l'utilisation de la brique en terre cuite et d'éléments préfabriqués en béton de couleur blanche, l'édifice scolaire renoue avec une typologie à cour en écho à la *tendenza* italienne.

D'autres projets de qualité ont émaillé la ville et le canton<sup>25</sup> par leur posture engagée dans un contrôle de l'espace urbain par le dessin précis du contexte que ce soient des immeubles de logements, des institutions, des surélévations ou des espaces publics. Cette décennie, au cœur de la Cité de Calvin, a vu se réaliser plusieurs bâtiments abordant des thématiques propres à une période de création architecturale à la fois courte et disparate. Elle est aujourd'hui encore critiquée parce qu'on ne retient que le recours inapproprié à des références mal maîtrisées. Cette impression mémorielle l'emporte souvent sur des positions théoriques et positives de grande qualité. Un effort d'analyse est donc nécessaire afin de séparer le bon grain de l'ivraie, ce qui impliquera un véritable questionnement patrimonial quant à la valorisation de certains de ces bâtiments<sup>26</sup>.



- 1. Rue de la Pélisserie 16-18, 1975-1983, Joseph. Farago et Janos Cerutti
- 2. Quai Gustave-Ador 64, 1978-1985, Jean-Marc Lamunière & Associés
- 3. Maison des arts du Grütli, rue Général-Dufour 16, 1978-1988, Jean Strjenski et Urs Tschumi

- 4. « Les Schtroumpfs », quartier des Grottes, 1978-1984, Ch. Hunziker, G. Berthoud et R. Frei
- 5. Parc En-Sauvy, 1982-1987, Georges Descombes
- 6. Boulevard des Philosophes 19, 1984-1986, Pierre Kössler et Claude Morel

- 7. Église de la Sainte-Trinité, rue Ferrier 16, 1987-1992, Ugo Brunoni
- 8. Boulevard de la Tour 1, 1988-1993, Devanthery & Lamunière
- 9. Grand rural de Landecy, 1984-1986, collectif d'architectes bbbm

- 10. BCGE, quai de l'Île 17, 1985-1991, ass architectes associés
- 11. Boulevard Carl-Vogt 23, 1984-1986, Chantal Scaler & Lamunière
- 12. Pâquis-Centre, rues du Môle et de la Navigation, 1980-1983, Jean-Jacques Oberson

- 13. Rue de la Coulouvrenière 19, 1987-1989, O. et F. Archambault et E. Prati
- 14. Rue Argand, 2, 1982-1986, Pierre-Alain Renaud
- 15. Serre méditerranéenne, chemin de l'Impératrice 1, 1979-1987, Jean-Marc Lamunière & Associés

- 16. École Le Corbusier, rue Ferrier 16, 1981-1990, Ugo Brunoni
- 17. Quai du Cheval-Blanc 8, 1981-1987, Rino Brodbeck et Jacques Roulet
- 18. Place de l'Octroi, 1984-1986, Françoise Barthassat, Archambault Barthassat Prati

- 19. Rue de Carouge 76, 1980-1983, ass architectes associés
- 20. Centre de télécommunications de Swisscom, rue Richard-Wagner 6, 1983-1986, W. et I. Francesco et J. Vicari

# ARCHITECTURE ET ÉNERGIE :

Plus de cinquante ans après l'introduction progressive de la préoccupation énergétique à la conception architecturale, il est intéressant d'effectuer un retour sur un passé proche — passé qui prédomine désormais dans la réflexion architecturale poussée par la crise et l'urgence climatiques. Même si ce n'est pas encore compris par toutes et tous, il s'agit toujours de réflexion architecturale, celle qui a su se renouveler et s'adapter aux besoins actuels en intégrant les critères environnementaux, écologiques et sociaux du mieux-vivre et du mieux-préserver.

## LE CHANGEMENT DE MODÈLE

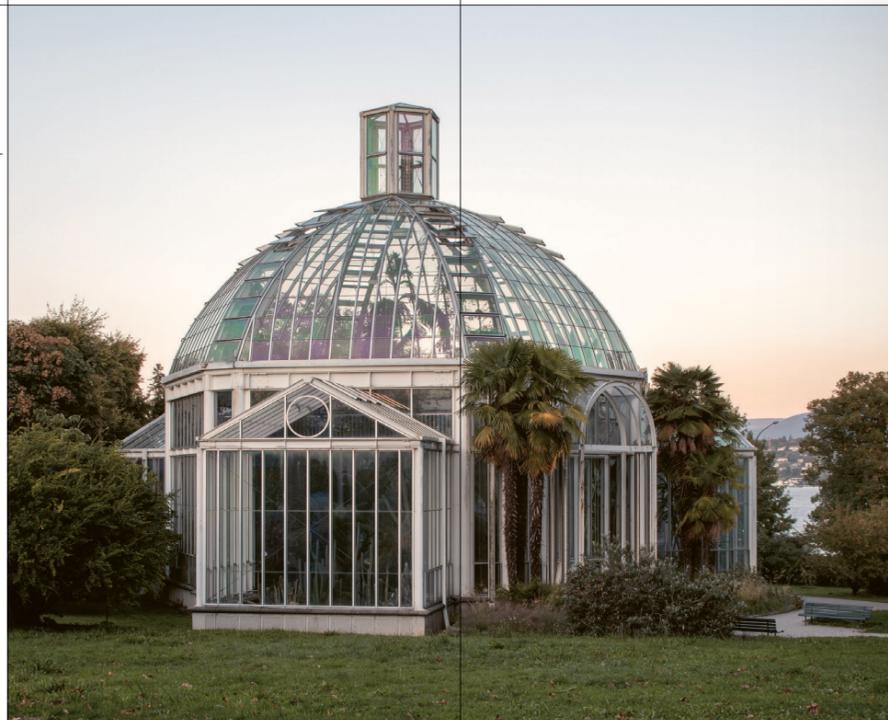
Pour aborder le sujet, il faut rappeler qu'à la suite du premier choc pétrolier en 1973 et de la crise économique mondiale qui s'ensuivit, le prix du baril de pétrole quadrupla. Cette explosion de prix eut une répercussion directe sur le coût de la consommation énergétique des bâtiments qui représentait en Suisse et en Europe environ 50% de la consommation énergétique globale. Ce fut un choc pour le monde économique et, en particulier, pour celui de la construction.

À cette période, l'architecture dite « internationale » favorisait la rationalisation et la recherche de l'expression formelle sans se préoccuper ni de son coût ni de sa dépense en énergie. La consommation moyenne des bâtiments construits dans les années 1970 était d'environ 22 litres de mazout par mètre carré de plancher, soit 10% de plus que des édifices datant des années 1920. Aujourd'hui, la consommation peut être réduite par dix, soit deux litres de mazout par mètre carré, voire être compensée par une production électrique permettant aux bâtiments d'être indépendants sur le plan énergétique.

# UN NOUVEAU PARADIGME

PAR PATRICK CHICHÉ

PATRICK CHICHÉ  
ARCHITECTE EPFL-SIA,  
COPROPRIÉTAIRE DE CHICHÉ  
ARCHITECTES SA, ANCIEN  
ASSISTANT AU DÉPARTEMENT  
D'ARCHITECTURE DE L'EPFL,  
ANCIEN PROFESSEUR À  
L'ATHENAEUM, LAUSANNE,  
ANCIEN PRÉSIDENT DE  
LA COMSOL DE L'ÉTAT DE VAUD  
PHOTOS: PAOLA CORSINI



Serre méditerranéenne,  
chemin de l'Impératrice 1, 1979-1987,  
Jean-Marc Lamunière & Associés



Façade avec double peau et détail de l'immeuble,  
boulevard Carl-Vogt 23, 1984-1986, Chantal Scaler



adaptées à leur environnement pour en tirer le plus grand profit. Celles-ci mettaient en évidence les qualités du site et ces grands principes, oubliés avec le temps: se protéger, conserver et profiter du soleil. On redécouvrait, par exemple, l'effet de serre et sa capacité d'apport de chaleur — effet majeur dont certains constructeurs n'ont aujourd'hui toujours pas pris la mesure, tant en hiver pour le valoriser et en bénéficier qu'en été pour éviter les surchauffes solaires au moyen de protections adéquates.

Dans les ateliers de la Chaire de construction de l'EPFL, différents programmes, assujettis à des sites caractéristiques, étaient proposés aux étudiant-e-s afin de les habituer à intégrer les concepts énergétiques dès les prémices de leurs projets. La recherche bibliographique était cruciale<sup>2</sup>, tout comme celle d'exemples construits. L'ouvrage *Archi de terre*<sup>3</sup> indiquait des voies d'architectures bioclimatiques à suivre comme la David Wright's House 1, la Steve Baer's House ou la Karen Terry's House 1 au sud-ouest des États-Unis dans les années 1970. Les éléments solaires de l'architecture de métal et de verre de la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle étaient également à redécouvrir<sup>4</sup>. Tous ces préceptes valorisants devenaient les fondements d'une vision redéfinissant des valeurs essentielles mises de côté par la production architecturale des années 1970 et 1980.

## RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT

En Suisse romande, sur le plan académique, la Chaire de construction du Département d'architecture de l'EPFL dirigée par le professeur Georges van Bogaert, accompagné des physiciens André Faist et Jean-Bernard Gay, a mis sur pied une équipe de réflexion et de recherche dès 1975. Son dessein était de trouver de nouvelles formes et des qualités constructives permettant une économie d'énergie et une indépendance d'approvisionnement. Parallèlement à la recherche, le professeur Faist donnait des cours théoriques de physique appliquée aux bâtiments.

Dans un premier temps, il s'est agi de rassembler un maximum d'informations sur les architectures passées et récentes prenant en compte des critères permettant de réduire les besoins, notamment celui de se chauffer. L'ouvrage *Architecture Without Architects*<sup>1</sup> de Bernard Rudofsky publié en 1964 fut une référence pour l'architecture vernaculaire démontrant comment des constructions avaient été

## ÉTUDES ET ESSAIS PRATIQUES

L'utilisation de l'énergie dans le bâtiment et, en particulier, de l'énergie solaire était régulièrement encouragée par ses défenseur-euse-s. Des études et des projets pratiques se sont succédé comme l'étude pour la seconde phase de la construction de l'EPFL à Écublens qui a modifié l'orientation originelle est-ouest des bâtiments en une orientation nord-sud,

1. Bernard Rudofsky, *Architecture Without Architects. A Short Introduction to Non-Pedigreed Architecture*, New York, Museum of Modern Art, 1964.
2. Voir notamment Frédéric Nicolas, Jean-Pierre Traisnel et Marc Vaye, alias Bricolo lézardeur, *La Face cachée du soleil*, Paris, Libraires Parallèles, 1974; AIA Research Corporation, *Solar Dwelling Design Concepts*, Washington, The U.S. Department of Housing and Urban Development, 1976; Patrick Bardou et Varoujan Arzoumanian, *Archi de soleil*, Marseille, Parenthèses, 1978; Baruch Givoni, *L'Homme, l'architecture et le climat*, Paris, Éditions du Moniteur, 1978; David Wright, *Soleil, nature, architecture*, Marseille, Parenthèses, 1979.
3. Patrick Bardou et Varoujan Arzoumanian, *Archi de terre*, Marseille, Parenthèses, 1978.
4. Georges van Bogaert, François Maurice, Alberto Abriani, Patrick Chiché, *À la redécouverte de l'oriel*, Écublens, Département d'architecture de l'EPFL, Atelier de l'orientation « Technologie », 1983-1984.

5. Patrick Chiché, Dimitri Démétriadès, Dimitri Papadaniél, Éric Good, « Architecture solaire pour un espace polyvalent », *Werk-Archithese*, n°19-20, juillet-août 1978, p.16-17 et « Application de l'énergie solaire dans un bâtiment regroupant plusieurs activités », *Énergie Solaire*, n°2, juin 1978, p.12.
6. Pour poursuivre ces thématiques, voir Patrick Chiché et Michel Herzen, *Architecture et démarche énergétique*, Orbe, J.R. Müller, 1985; publication reprise par les mêmes auteurs avec les ingénieurs Lucien Keller et Mats-Ola Nilson, sous le titre *Architecture & Conception énergétique. Abris la vie...*, Lausanne, JPM Publications, 2009.

plus adaptée aux critères énergétiques. Le concours d'architecture pour le Centre de protection civile de Lausanne à Montheron (Patrick Chiché, Dimitri Démétriadès et Dimitri Papadaniél, 1979) a également démontré que les exigences d'un programme complexe étaient compatibles avec les contraintes énergétiques<sup>5</sup>. Le premier concours solaire organisé par la Coopérative immobilière du personnel fédéral (CIPEF) pour des bâtiments d'habitation à Préverenges a d'ailleurs été gagné et réalisé par les mêmes auteurs en 1984. Bien que remarquée, on peut regretter que cette voie de concours d'architecture solaire n'ait pas été suivie par d'autres maîtres d'ouvrage. Toutes ces recherches et projets avaient pour but de

prouver que l'intégration de systèmes respectant les exigences énergétiques, souvent perçues comme des contraintes, n'était pas néfaste à la qualité architecturale, mais qu'elle pouvait au contraire l'enrichir. Entre 1976 et 1985, un certain nombre de réalisations avec des systèmes de capteurs solaires et de stockage d'énergie originaux se sont disputé une réputation d'innovation sur le plan national:

- la villa familiale à Orvin (BE) de J. et P. Gygax;
- la villa familiale à Seftigen (BE) de M. Leibundgut;
- le bâtiment d'habitation à Minusio (TI) de A. Cavadini et G. Lombardi;

- la villa familiale à Pompaples (VD) de F. Stuby;
- la villa familiale à Renens (VD) de Ph. et M. Cornu;
- le bâtiment administratif à Jona (SG) de Ernst, Hass et Tschupp;
- les villas jumelles à Widen (AG) de N. Amsler;
- la villa Gygax à Bottmingen (BS) de M. Wagner;
- et les villas jumelles à Lausanne (VD) de P. Chiché, D. Démétriadès et D. Papadaniél.

## UN LABORATOIRE SOLAIRE

Les architectes Patrick Chiché, Dimitri Démétriadès et Dimitri Papadaniél ont été mandatés pour réaliser le Laboratoire d'énergie solaire et physique du bâtiment (LESO-PB) de l'EPFL sur le campus d'Écublens au début des années 1980, commandité par le président Bernard Vittoz. Ce laboratoire expérimental, dirigé par le professeur André Faist, accueillit dès ses débuts quelque 25 chercheur-euse-s, ingénieur-eure-s et architectes. Les travaux de recherche sont alors axés en priorité sur l'isolation thermique des bâtiments et sur l'amélioration des performances énergétiques des vitrages. C'est notamment sur la base de ces premiers travaux que la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA) établira les normes énergétiques du bâtiment, devenues, avec le temps, de plus en plus exigeantes.

Le LESO-PB fut pionnier en la matière, reconnu nationalement et internationalement dans le monde académique par la génération et par la transmission de connaissances scientifiques de haut niveau. Il visait à permettre à la société de satisfaire ses exigences en matière d'environnement construit et de développement durable dirait-on aujourd'hui. Il consistait donc un formidable outil, promouvant un savoir-faire exceptionnel dans la réalisation de l'architecture énergétique sur l'arc lémanique dès 1984. Son rayonnement est cependant resté discret dans les réalisations immobilières, car les opportunités mises en lumière par le laboratoire n'ont pas été saisies ni exploitées par les autorités et les milieux de la construction. Peut-être que le prix du pétrole redevenu abordable et les efforts nécessaires à la réalisation de cette nouvelle architecture à ses débuts ont freiné ce développement.

Durant cette période charnière, seule la Chaire de construction du Département d'architecture de l'EPFL développait avec

passion et détermination cette prise de conscience et cette responsabilité face au défi énergétique<sup>6</sup>. La majorité des autres professeurs enseignant l'architecture refusait d'intégrer ce nouveau critère dans leurs ateliers, estimant qu'il dépréciait la qualité architecturale. Des progrès ont été faits depuis lors, mais le vecteur énergétique n'a pas encore pris toute sa place. Malgré les impératifs environnementaux actuels, il est regrettable que trop d'ateliers n'intègrent toujours pas assez l'énergie et le développement durable dans leur enseignement.

## L'ÉVOLUTION DES CONCEPTS

Aujourd'hui, il semble enfin acquis que l'architecture doit être conçue par rapport à son impact sur l'environnement. Mais les choses se sont faites par étapes. Les normes SIA ayant évolué pour les bâtiments neufs, ce sont les rénovations qui ont suscité de nouvelles perspectives. Puis, les autorités ont voulu montrer l'exemplarité par l'assainissement de leurs bâtiments les plus énergivores.

Pour encourager la recherche d'efficacité énergétique, la société civile Minergie a mis sur pied, depuis 1988, un label de qualité soutenu par un programme de subventions fédérales et cantonales. Des rénovations avec des efficacités énergétiques pilotes sont effectuées, démontrant que des économies conséquentes peuvent être réalisées. En 1999, le Guest House, propriété des CFF et proche de la gare de Lausanne, est transformé. Un des premiers objets labellisés Minergie, ce bâtiment centenaire prouve qu'il est aussi possible de rendre performant un bâtiment très ancien.

Le label Minergie n'a cessé d'évoluer au rythme des critères du développement durable: Minergie, Minergie-P, Minergie-ECO et Minergie-A. Grâce à ces évolutions, il est désormais possible de construire des bâtiments autosuffisants, voire à énergie positive. D'autres labels développent de plus vastes critères encore par la mise en valeur de la qualité environnementale, de l'efficacité économique et de l'équité sociale, en développant notamment les concepts de mobilité, d'écologie des matériaux et d'énergie grise.



Façade avec bow-windows de l'immeuble commercial et de logements, rue de la Coulouvrenière 19, 1987-1989, Olivier et Françoise Archambault et Enrico Prati

## CONCLUSION

L'urgence climatique oblige de mettre en place rapidement un ensemble de mesures qui devraient conduire à la neutralité carbone en 2050, les bâtiments étant en première ligne. Presque cinquante ans après la première crise énergétique, il est intéressant de se souvenir et de reconnaître l'importance de l'époque pionnière. On peut également regretter que les mesures qui sont prises aujourd'hui encore avec peine n'aient pas été adoptées plus tôt. La crise climatique et environnementale constitue l'enjeu capital du XXI<sup>e</sup> siècle. Il est cependant réjouissant de constater que dans les milieux de la science, de l'art, de l'architecture, de l'économie et même de la finance, des femmes et des hommes engagé-e-s sont prêt-e-s à relever cet énorme défi avec de grandes aspirations et motivations.



Détail de la façade avec double peau vitrée de l'immeuble pour étudiants, boulevard de la Tour 1, 1988-1993, Devanthery & Lamunier

# ENTRETIEN AVEC JACQUES GUBLER



JACQUES GUBLER  
HISTORIEN DE  
L'ART, MEMBRE  
ASSOCIÉ DE LA FAS  
EN TANT QU'HISTO-  
RIEN DE L'ARCHITEC-  
TURE, DOMAINE  
DANS LEQUEL IL  
A PUBLIÉ DE NOM-  
BREUX OUVRAGES.  
A NOTAMMENT  
ENSEIGNÉ  
L'HISTOIRE DE  
L'ARCHITECTURE  
À L'EPFL ET  
À L'ACADÉMIE  
D'ARCHITECTURE  
À L'UNIVERSITÉ  
DE LA SUISSE  
ITALIENNE À  
MENDRISIO.  
ENTRETIEN  
RÉALISÉ POUR  
INTERFACE,  
LE 12 JUILLET 2022  
PHOTO: STEFANO  
MILAN, 2020

INT. En 1969, vous publiez un guide d'architecture moderne à Genève avec André Corboz et Jean-Marc Lamunière<sup>1</sup>. Cet ouvrage sort trois ans après la parution des deux essais théoriques qui vont modifier la perception de la modernité: *L'Architecture de la ville* d'Aldo Rossi<sup>2</sup> et *De l'ambiguïté en architecture* de Robert Venturi<sup>3</sup>. Aviez-vous alors connaissance de cette pensée émergente sur la scène architecturale?

JG. Je n'avais alors pas connaissance de ces ouvrages. Il me faudra une quinzaine d'années pour y arriver. Vous avez raison: 1966 fut un excellent millésime en matière de théorie architecturale. Pour être complet, il faut également mentionner l'opus de Gregotti, *Il territorio dell'architettura*<sup>4</sup>. Ce n'est cependant qu'au début des années 1980 que ces ouvrages s'imposeront. La réception tarda à venir, tout comme leur traduction en français.

INT. Dans un article qui fera date dans le numéro « Mai 86: Frühlingsszenen in der französischen Schweiz » de la revue *Werk, Bauen + Wohnen*, vous faites un constat amer de la production des années 1970 et du début 1980 en Suisse romande<sup>5</sup>. Pourquoi l'engagement des architectes était-il si différent d'une région linguistique à l'autre?

JG. Il y avait à l'époque une forme de routine ancrée dans le conformisme de la tradition moderne. Grâce au boom économique, la clientèle était assurée. On se contentait d'aller à la pêche aux mandats. Le débat théorique était souvent inexistant et les concours faisant débat peu nombreux. En parallèle, le manque de communication entre la Suisse alémanique et la Suisse romande était flagrant. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'article que vous citez a été publié dans une revue zurichoise, alors dirigée par un Tessinois. *Werk, Bauen + Wohnen* avait pour objectif de véhiculer un idéal corporatif. Pour le numéro en question, j'avais réuni plusieurs protagonistes de la scène romande — des anciens et des jeunes.

Le décalage entre la fin des années 1960 et le début des années 1980 est marqué par l'arrivée d'une nouvelle génération, assurément plus informée et cultivée dans ses lectures et ses références. Ses protagonistes avaient d'ailleurs séjourné à l'étranger: en Italie, aux États-Unis et à Bruxelles pour rencontrer Vittorio Gregotti, Paolo Portoghesi, Robert Slutzky, John Hejduk, ou encore Maurice Culot. Genève a donc eu la chance de compter sur des architectes qui non seulement lisaient, mais qui avaient voyagé. À cette période, la figure emblématique de l'architecte intellectuel qui écrit et provoque a émergé. On peut citer Bruno Reichlin et Martin Steinmann pour la Suisse. En même temps, on ne peut pas dire qu'il y ait eu une si forte rupture. La plupart des jeunes avaient fréquenté les maîtres dont ils prolongeaient l'enseignement. C'est à cette période également que l'exposition est devenue l'un des médias premiers de l'architecture. En témoigne la Biennale de Venise de 1980, organisée par Paolo Portoghesi. Il ne faut pas oublier le remarquable travail de Martin Steinmann qui, en 1975, diffusait les *Tendenzen* (au pluriel) contradictoires qui se manifestaient sous forme d'expositions et de catalogues au Tessin.

INT. À cette période, qu'en est-il de l'enseignement à Genève?

JG. Il y a deux événements notables. Le premier est le contrat signé entre le Département d'architecture de l'École polytechnique fédérale de Lausanne et l'École d'architecture de l'Université de Genève (EAUG). Par cet accord, il a été convenu que les élèves doivent passer leurs deux premières années à Lausanne. Les élèves choisissent ensuite l'école où ils préfèrent travailler à leur diplôme, étant entendu que l'EAUG excelle en urbanisme. Ce fut toutefois un accord de dupes, car l'EAUG commença à se vider par le bas. Le réseau de camaraderie mis en place eut pour effet de forcer le choix en faveur de Lausanne. De plus, chaque élève disposait de sa place à la table à Lausanne. La cafétéria est un lieu animé. On peut parler de confort. Il me semble que les instances universitaires genevoises ont accordé peu d'estime à l'EAUG dont le passé soixante-huitard provoquait la méfiance. En dépit de la présence robuste de Tita Carloni et de Peppo Brivio, le pot de fer de l'EPFL fendit le pot de terre de l'EAUG.

Le second événement notable, c'est la naissance de la revue *FACES* à l'EAUG en 1985, création remarquable qui magnifie le pôle genevois et propose à la francophonie des thèmes peu courus. Outil de réflexion sur l'architecture, « une manière de repartir de zéro », comme l'a dit Giairo Daghini, l'un de ses directeurs, *FACES* sera le dernier avatar de l'EAUG; sa revanche posthume.

INT. En 1986, vous vous montrez indulgent à l'égard de la production genevoise dans laquelle vous discernez un « langage architectural plus diversifié<sup>6</sup> ». Cette ouverture a-t-elle été favorable à la rédaction d'ouvrages s'inscrivant dans cette veine historicisante?

JG. À Genève, une riche confrontation thématique peut être observée. Je prends l'exemple de l'immeuble de la Pélissier (Farago et Cerutti) qui s'inscrit dans « l'architecture parlante » avec son image archaïque et commémorative cherchant à révéler le lieu dans sa géographie. Cette réalisation peut s'opposer à l'ensemble pittoresque des Grottes (Frei, Hunziker, Architectes associés) et à son approche populiste. Dans le registre de la sublimation structurelle du béton armé, je pense à l'immeuble résidentiel, situé quai Gustave-Ador 64 (Jean-Marc Lamunière & Associés architectes), qui prolonge la leçon d'Auguste Perret avec l'introduction de polychromie. La sphère en béton armé de l'église de la Sainte-Trinité (Ugo Brunoni) est un prodige de construction, d'autant qu'elle est revêtue d'une résille concave en granit rose de Baveno découpée à l'ordinateur. À l'orée du quartier des Pâquis, cette sphère est comme la tête d'un programme religieux luxueux dont l'architecture se voudrait sonore et missionnaire. Le programme technique de la surélévation, qui va

rejoindre celui de la densification, est enfin théoriquement abordé dans les années 1980. Un exemple réussi (SRA Kössler & Morel) est situé au boulevard des Philosophes 19.

INT. Comment envisagez-vous aujourd'hui la production des années 1980 qui vous évoquait un certain « printemps » en 1986?

JG. Cefut une époque de débat, car le territoire genevois tout entier a été reconstruit depuis les années 1980. À Genève, il faut regarder la ville, sa beauté et son architecture. La quantité a souvent rencontré la qualité. Il faut aujourd'hui se poser la question de la transformation des ouvrages, au-delà de leur valeur patrimoniale. Laissons les questions patrimoniales aux donneuses et aux donateurs de leçons qui font campagne.

INT. Quel bilan tirer de cette période en regard de l'évolution des postures architecturales et urbanistiques contemporaines où une forme de revival fait à nouveau partie du langage de certaines et de certains protagonistes?

JG. Ne prenons qu'une seule question, celle de la modénature, notion classique s'il en est, qui se rapporte au joint et au relief sous la lumière. Louis Kahn disait d'ailleurs que le joint est le début de l'architecture. La modénature se rapporte aussi à l'ornement. Galfetti et Spitsas ont travaillé rue de la Cité au voisinage du dernier dôme de Genève (sortez vos mouchoirs) pour y adjoindre une belle démonstration de modénature. En guise d'anecdote, je signalerai que les brouillons de Le Corbusier ont permis de découvrir que ses « cinq points de l'architecture nouvelle » auraient pu être au nombre de six s'il avait maintenu « la suppression de la corniche ». Comment en effet conclure le mur? Au sommet de la grande poste de Bellinzona, Galfetti a installé une corniche qui est devenue un signe architectural à l'échelle de la ville.

1. André Corboz, Jacques Gubler et Jean-Marc Lamunière, *Guide d'architecture moderne de Genève*, Lausanne, Payot, 1969.  
2. Aldo Rossi, *L'architettura della città*, Padoue, Marsilio, 1966.  
3. Robert Venturi, *Complexity and Contradiction in Architecture*, New York, The Museum of Modern Art Papers on Architecture, 1966.  
4. Vittorio Gregotti, *Il territorio dell'architettura*, Milan, Feltrinelli, 1966.  
5. Jacques Gubler, « Plädoyer für eine Erneuerung: ... und ein Gespräch über die Situation des Architekten », *Werk, Bauen + Wohnen*, n° 5, mai 1986, p. 22-29.  
6. *Ibid.*, p. 24.

## BRÈVES

# FSAP GE

LA FSAP GENÈVE

INTÈGRE LA FAI

Le paysage est au cœur du développement territorial dans le contexte de la transition écologique. Si la section genevoise du Groupe romand de la FSAP a rejoint cette année la FAI, c'est notamment pour renforcer la position de la profession d'architecte paysagiste sur le plan régional, soutenir le rôle du paysage dans l'aménagement du territoire, mais également mieux faire connaître le métier qu'elle représente. Rares sont celles et ceux qui savent, par exemple, qu'au niveau national la Fédération suisse des architectes paysagistes rassemble quelque 725 membres, soit une très large part de la profession exerçant sur le territoire. Ces professionnelles sont engagée-es dans les bureaux d'études, les entreprises et les administrations. Des enseignant-es, des chercheur-euse-s et des étudiant-es issu-es des deux écoles nationales de paysage sont aussi membres actif-ves de la FSAP, tant au sein de la Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) que de la Ostschweizer Fachhochschule (OST) de Rapperswil. De ces deux établissements sortent chaque année des dizaines de nouvelles et de nouveaux diplômé-es de niveau bachelor qui ont accès à différentes formations supérieures, dont le Master en Développement territorial (MDT) porté conjointement par l'Université de Genève et par la HES-SO. Fondée en 1925, la FSAP est dotée d'un comité central et est organisée en groupes régionaux. Celui de la Suisse romande compte 115 membres, dont plus d'une trentaine ont leur bureau dans le canton de Genève. La FSAP GE, qui fonctionne à la manière d'un collectif, est actuellement représentée au Conseil de la FAI par Valérie Hoffmeyer.

# AGG

## ASSOCIATION GENEVOISE DES GÉOMÈTRES

DÉLAI DE TRAITEMENT

DES MUTATIONS PARCELLAIRES EN ZONES 5

Les géomètres de l'AGG sont rodés aux processus de traitement des dossiers de mutations parcel-laires (DM) par les autorités depuis plusieurs années déjà. La transmis-sion à un-e notaire de documents pour validation nécessite au préa-lable l'obtention d'un préavis de l'Office de l'urbanisme (OU). Ce dernier est parfois dépendant de l'analyse faite par d'autres services, en particulier l'Office des autorisations de construire (OAC) pour le cas des divisions en zone 5 ou en zone de développement 5.

La Loi sur les démolitions, transfor-mations et rénovations de maisons d'habitation (LCI) est, dans son état actuel, en vigueur depuis août 2021. Dans un contexte de raréfaction des terrains et à la suite de plu-sieurs affaires liées à des reports de droits à bâtir, les autorités ont mis en place une nouvelle pratique administrative plus stricte depuis la fin du printemps, sans période transitoire. Les préavis obtenus rapidement auprès de l'OU pour être signés dans l'urgence chez le ou la notaire ne sont plus de mise, tout comme les divisions esquis-sées selon des principes généraux et jointes au dossier d'autorisation de construire. À présent, toute mutation parcellaire en zone 5 est finement analysée par l'OAC, notamment pour les reports de droits à bâtir, les rapports des surfaces construites — calcul de surface brute de plancher (SBP), directive sur les constructions de peu d'importance (CDPI) et sous-sol — et la proportion de pleine terre des nouvelles parcelles. Un délai de plusieurs semaines est à prendre en compte alors que quelques heures pouvaient suffire auparavant.

L'AGG est en contact avec l'OAC pour clarifier les exigences de ce dernier. Pour les divisions sans demande d'autorisation, tous les documents justifiant du respect de l'ensemble des dispositions de la LCI sont à joindre au DM avec désormais un surcoût important. Pour les divisions liées à un projet et annexées à une demande d'au-torisation de construire, la muta-tion parcellaire finale mise en œuvre juridiquement doit être rigoureusement identique à celle étudiée avec l'autorisation.

# AGI

## ASSOCIATION GENEVOISE DES INGÉNIEURS

L'assemblée générale de l'associa-tion s'est tenue à la Fédération des entreprises romandes à Genève, le 27 avril 2022. Fanny Novoa-Gillié-ron a été élue à la présidence à la suite d'Alberto Pedulla, arrivé au terme de son mandat. Née en 1981 et diplômée de la Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architec-ture de Genève (HEPIA), Fanny Novoa-Gilliéron est associée au-près du bureau T Ingénierie SA et chargée de cours de génie civil à l'HEPIA. Membre du comité depuis quatre années, elle est la première femme à assumer la présidence de l'association. Le mandat des autres membres du comité a été renouvelé à l'unanimité pour deux ans, notamment celui de Nicolas Rist en tant que vice-président.

Le nouveau comité de l'AGI souhaite mettre en valeur ses membres. À cet effet, l'AGI fera mensuellement état des activités des bureaux membres et présente-ra l'un d'entre eux sur sa page Lin-kedIn. Le comité de gestion contac-tera directement les inté-ressée-es pour participer à cette campagne de communication sollicitant quelques lignes et visuels sur leurs réalisations récentes ou en cours.

# FAS GE

PUBLICATIONS

Quatre nouveaux cahiers des *Ensembles urbains Genève* sont parus aux éditions Infolio: *Square Berger* (n°16) par Marcellin Barthassat, *Rue d'Ermenonville* (n°17) par Kristina Sylla, *Meyrin Parc* (n°18) par Véronique Favre et *Château Banquet* (n°19) par Federico Neder.

PRIX MASTER DE L'EPFL 2022

Le Prix FAS de l'EPFL a été attribué conjointement par les sections FAS Genève et FAS Romandie au projet de Jeremy Morris: *The Living*

*Ground. Vers la construction d'une nouvelle culture du matériau.* Élu à l'unanimité par le jury, ce travail de Master à l'EPFL traitant du cycle des matériaux de construction dans le canton de Vaud a été pré-senté au Pavillon Sicli, à l'occasion de la Quinzaine de l'urbanisme 2022 en septembre dernier.

NOUVEAUX MEMBRES

La FAS Genève est heureuse d'ac-cueillir quatre nouveaux membres: Marlène Leroux, Francis Jacquier, Adrien Comte et Adrien Meuwly.

# FAI

## FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ARCHITECTES ET D'INGÉNIEURS DE GENÈVE

CONSEIL ET NOUVELLE PRÉSIDENTE DE LA FAI

L'assemblée des délégué-e-s qui s'est déroulée le 15 juin 2022 a entériné la nomination de Vincent Bujard à la présidence de la FAI pour deux ans. Éric Maria, archi-ecte représentant la SIA et ancien membre du Conseil de la FAI, l'accompagne à la vice-présidence. L'assemblée a également approuvé à l'unanimité l'intégration de la section genevoise de la Fédération suisse des architectes paysagistes (FSAP) au sein de la FAI. D'autres changements dans la composition du Conseil de la FAI ont été enregis-trés: Nadine Couderq (past-prési-dente), Carlo Zumbino (SIA), Alberto Pedulla (AGI) et Christian Haller (AGG) ont quitté leur fonction après de nombreuses années d'engage-ment au sein de la fédération. Didier Collin, vice-président de la SIA, Nicolas Rist, vice-président de l'AGI, et Gaëtan Martin, président de l'AGG, leur ont succédé. Valérie Hoffmeyer, présidente de la section genevoise de la FSAP, a été accueil-lie au sein du Conseil de la FAI. Pour l'année en cours, ce dernier est donc composé de Vincent Bujard, ingénieur civil AGI (président), Éric Maria, architecte SIA (vice-pré-sident), Philippe Meier, architecte FAS (past-président), François Baud, architecte SIA (trésorier), Samuel Dunant, AGG, Laurent Gaille, FAS, Gaëtan Martin, AGG, Jean-Paul Jaccaud, FAS, Olivier Mesple, AGA, Fanny Novoa-Gilliéron, AGI, Nicolas Rist, AGG, Carmelo Stendardo, AGA, Frédéric Wasser, SIA et Didier Collin, SIA ainsi que Valérie Hoffmeyer, FSAP.

GRUPE DE TRAVAIL

DÉPARTEMENT DES

INFRASTRUCTURES — FAI

En juin 2022, la FAI a franchi une première étape dans les discussions engagées avec le Département des infrastructures (DI). Depuis plus de trois années, un groupe de travail composé de Philippe Meier, Vincent Bujard, Béatrice Manzoni et Philippe Burri a fait évoluer la position du DI quant à sa manière d'envisager les projets routiers vers une approche plus urbaine et territoriale, incluant l'adaptation au réchauffement clima-tique et à la transition écologique. Avec le soutien du magistrat Serge Dal Busco, de son secrétaire gé-néral adjoint Jean-Baptiste Ferey et des représentant-es de tous les services, des échanges constructifs ont permis de réviser les cahiers des charges des appels d'offres à venir, d'autoriser des révisions de projets en cours ainsi que de tester des mandats d'études parallèles (MEP) et des plans directeurs confiés à plusieurs équipes pour définir des approches concep-tuelles au stade de l'avant-projet. Quelques adaptations du finance-ment des infrastructures permet-tront également une plus grande ouverture à la question de l'insertion de la mobilité dans un canton aux dimensions étroites et aux citoyen-ne-s sensibles à cette question.

# FAI CAU

## COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

NOUS N'AVONS PLUS

DE TEMPS À PERDRE

« Je me suis rendu compte que le véritable enjeu serait l'adaptation aux changements climatiques, et non l'atténuation des causes de ces changements. Il est bien clair que tous ces projets de réduction de gaz à effet de serre allaient rester infinitésimaux par rapport à l'ampleur du problème !. » Pour le professeur d'écologie indu-strielle Suren Erkman, le réchauf-fement climatique est inéluctable si l'on considère l'augmentation de la population et celle de l'industria-lisation. Selon les projections, le climat de Genève s'apparenterait à celui des Pouilles en 2100, avec


 Adapter la ville au réchauffement climatique. Place du Rhône, été caniculaire 2022. Photo : Béatrice Manzoni

un espace urbain difficilement habitable. Loin d'un simple incon-fort, la surchauffe est un véritable sujet de santé publique. S'occuper des conditions d'habitabilité des villes, dont l'aménagement est le principal levier d'action, est devenu un enjeu de société.

L'EAU, LES SOLS ET L'ESPACE PUBLIC COMME FACTEURS DE RÉSILIENCE URBAINE

Pour diminuer la température en ville, des solutions existent, à com-mencer par le cycle de l'eau et la perméabilité des sols. Après avoir imperméabilisé les sols et canalisé les eaux météoriques pendant des décennies, celles-ci n'alimentent plus les nappes phréatiques ni la végétation qui ne peut ainsi pas se développer. Or ce sont les végé-taux qui apportent de l'humidité, une qualité de l'air et, surtout, de l'ombre. Cette dernière est impor-tante puisqu'elle empêche le miné-ral d'accumuler de la chaleur. Rien qu'à l'échelle de la rue, un aligne-ment de platanes abaisse la tem-pérature de deux à trois degrés. Comme l'eau devient une ressource rare, il s'agit non seulement de per-méabiliser les sols, mais également de valoriser localement cette res-source au sein de l'espace urbain et agricole. L'Office cantonal de l'eau développe la démarche « Eau en ville » qui allie lutte contre le ré-chauffement climatique et contre les risques d'inondation<sup>2</sup>. En l'ab-sence d'un cadre légal adapté, son action se limite toutefois à certains grands projets.

GARANTIR L'HABITABILITÉ DE L'ÉCOSYSTÈME URBAIN ET UN PARTAGE DE L'ESPACE

L'îlot de chaleur urbain est devenu un phénomène contre lequel lutter, ainsi que l'exigent de plus en plus d'associations à Genève et ailleurs. Les nombreuses actions témoi-gnent d'une réappropriation sociale, mentale et environnementale de l'espace public et de la ville. Alors que notre horizon s'est modifié et que les effets inconnus et imprévi-sibles liés aux changements clima-

tiques s'accélérent, nous faisons le constat que nos modes de vie ne sont pas durables et que la moder-nité est toujours à l'œuvre. Malgré la crise écologique et sociale, la modernité poursuit sa course à l'optimisation des espaces et des vies avec des produits toujours plus génériques, rentables et arti-ficialisés, imposant des solutions univoques comme la séparation de la ville et de l'eau, du bâti et du non-bâti. Comme le disait le philo-sophe des sciences Bruno Latour, récemment disparu: « Les Moder-ne-s se sont crus dans un monde à l'ontologie extrêmement simplifiée. La mutation écologique [...] est l'occasion rêvée de venir compli-quer leur ontologie, d'en pluraliser les modes de vérité »<sup>3</sup>. Si la résilience est à l'évidence une valeur déterminante pour le XXI<sup>e</sup> siècle, elle exige, selon Latour, d'« atterrir », de décrire le territoire dans ses multiples dimensions pour imaginer de nouveaux récits d'enracinement au monde. Dans cette démarche, l'eau et les sols pourraient bien être à l'origine d'une nouvelle écologie de l'inter-dépendance dans laquelle l'espace de vie est à réenchanter.

- Propos de Suren Erkman. Entretien avec Caroline Christinaz, « Le climat est instrumentalisé », *Le Temps*, 2 sep-tembre 2018, publié en ligne: letemps.ch/economie/suren-erkman-climat-instrumentalise [consulté le 12 octobre 2022].
- Office cantonal de l'eau (OCEau) — Unité coordination des préavis et SI Eau. État de Genève, « Eau en ville, chan-gement de pratiques et applications », publié en ligne: ge.ch/eau-ville-change-ment-pratiques-applications [consulté le 12 octobre 2022].
- Bruno Latour, « La lutte des classes sera géosociale », *Bascules #1, Pour sortir de l'impasse*, hors-série de *Socialalter*, hiver 2021, publié en ligne: socialter.fr/article/bruno-latour-la-lutte-des-classes-sera-geosociale [consulté le 12 octobre 2022].
- Bruno Latour, *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, Paris, La Décou-verte, collection Cahiers libres, 2017.

# SIA

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHI-TECTES, SECTION GENÈVE

JOURNÉES SIA 2023

À la suite du succès de l'événe-ment redevenu romand en 2021, la douzième édition des Journées SIA de l'architecture et de l'ingénierie contemporaines aura lieu du ven-dredi 2 au dimanche 4 juin 2023. Une fois de plus, les professionnel-

les de la construction donneront accès à leurs réalisations le temps d'un week-end. La manifestation est gratuite et ouverte à toutes les amatrices et les amateurs de la culture du bâti.

Tous les deux ans, les Journées SIA offrent l'opportunité de découvrir des lieux généralement inaccessi-bles. En 2023, ce seront les réali-sations de moins de deux ans qui seront mises à l'honneur. De la villa individuelle aux coopératives d'ha-bitation, de la place publique à l'ouvrage d'art, des rénovations aux constructions neuves, la variété des objets présentés sera une fois de plus considérable.

En tant qu'exposition majeure de la scène architecturale et de l'in-génierie suisse, la manifestation permet de découvrir, à travers des visites *in situ*, une palette de la production actuelle, d'appré-hender les enjeux du développe-ment urbain et de comprendre le rôle des professionnell-es de la cons-truction dans l'amélioration du cadre de vie.

Coordonné par le secrétariat de la SIA Vaud, un comité constitué des représentant-es de chaque section s'est regroupé mensuellement pour préparer cette nouvelle édi-tion qui promet de belles décou-vertes et d'intéressantes prome-nades architecturales à travers l'ensemble des cantons romands. En amont de la manifestation, un événement rassembleur sera organisé par la SIA Genève pour marquer le lancement des visites dans le canton.

# AGA

ASSOCIATION GENEVOISE D'ARCHITECTES

L'AGA DES ANNÉES 1980

On affirme, souvent à tort, que l'architecture des années 1980 est caractérisée par des constructions décontextualisées, peu respectueu-ses du patrimoine bâti et naturel, ou par un certain maniérisme qui confine parfois à l'exubérance et à la vulgarité. Si tel est le cas de certaines réalisations, la période voit également émerger des préoc-cupations et des sensibilités nou-velles, en réaction aux différents chocs pétroliers qui ébranlent les consciences. À Genève, c'est durant cette pé-riode que l'on abandonne définiti-vement les autoroutes urbaines, que l'on planifie le retour des tramways,

que l'on évoque la mobilité multimodale, que l'on pense à la charpente paysagère pour définir des voies vertes et que l'on édicte les premières règles en matière d'énergie et de préservation des ressources. L'enseignement dispensé par l'École d'architecture de l'Université de Genève (EAUG) oriente les étudiant·es vers la planification urbaine et la rénovation du patrimoine. Un changement radical qui remplace l'enseignement pluridécennal de la *tabula rasa*. Des figures telles que Bruno Reichlin apprennent aux étudiant·es le rationalisme et le respect du patrimoine, notamment contemporain. Les écoles tessinoise (Giuseppe Brivio à l'EAUG et Luigi Snozzi à l'EPFL) et néerlandaise (Herman Hertzberger dans les ateliers genevois) apportent, quant à elles, un souffle nouveau à l'enseignement de l'architecture. Maint·es architectes genevois·es emprunteront ces voies et formeront, à leur tour, la génération d'architectes qui façonne aujourd'hui le territoire: Jean-Jacques Oberson, Janos Farago, Pierre-Alain Renaud, Jacques Roulet, Rino Brodbeck, Chantal Scaler, Arlette Ortis, Jean-Marie Bondallaz, Ugo Brunoni, Jean-Jacques Tschumi... Impossible de les citer tous et toutes, mais en tant que membres de l'AGA ils et elles ont œuvré pour concrétiser les changements qui sous-tendent l'image actuelle de Genève. Pour son 100<sup>e</sup> anniversaire, l'AGA a conçu un ouvrage qui dresse le portrait de dix lieux représentatifs de l'urbanisme et de l'architecture de ces 100 dernières années à Genève. Elle a également développé avec Léman Bleu dix capsules vidéo s'y rapportant que l'on peut visionner en scannant le code QR ci-dessous:



# LIRE

## PRELCO. L'ART DE LA PRÉFABRICATION



L'ouvrage retrace la trajectoire de Prelco, entreprise genevoise de préfabrication d'éléments de construction fondée en 1972, mais dont les prémices de l'activité remontent à la fin des années 1950. Il se compose de trois parties: la première tire les enseignements du passé (entre 1958 et 1993) — période marquée par le début de la préfabrication en Suisse romande; la deuxième ceux du présent (de 1993 à nos jours) — période qui confirme l'accent mis sur la recherche de matérialité et de l'amélioration des performances des panneaux de façade; la troisième porte sur l'avenir de la préfabrication et de l'utilisation du béton dans la construction face aux enjeux de durabilité. Sans prétendre épuiser la complexité des questions posées, sont abordés des points de vue variés et complémentaires lors d'entretiens réalisés avec des architectes suisses connus pour leur intérêt pour la préfabrication. Une abondante iconographie, composée notamment d'archives inédites et de photographies récentes de Leo Fabrizio, permet ainsi d'appréhender plusieurs réalisations en béton préfabriqué de Prelco.

Bruno Marchand, *PRELCO. L'Art de la préfabrication*, portfolios de Leo Fabrizio, Gollion, Infolio, 2022.

## LE CORBUSIER



L'ouvrage reprend des questionnements qui fondent l'ensemble de l'œuvre du théoricien de l'architecture Bruno Reichlin — écrits, enseignement ou projets réalisés avec Fabio Reinhart. Pour Reichlin, le projet et l'écriture sont deux pratiques indissociables. Il postule ainsi la nécessité d'une réflexion critique exhaustive comme préalable à toute pratique de l'architecture et la nécessité de la construction d'un discours critique autonome. Ce premier volume rassemble les textes consacrés à des œuvres charnières de Le Corbusier.

Catherine Dumont d'Ayot (dir.), Bruno Reichlin, *Le Corbusier. De la solution élégante à l'œuvre ouverte*, Zurich, Scheidegger & Spiess, 2022.

# VOIR

## ARCHITECTS AT PLAY



Vue de l'exposition *Architects at Play*, Centre International pour la Ville, l'Architecture et le Paysage (CIVA), Bruxelles, 2019 (commissariat: David Malaud) — Photo: Filip Dujardin

« Le Pavillon Sicli accueille au printemps une exposition qui fait le lien entre le monde de l'architecture et celui de l'enfance. À travers des maquettes, des plans, des objets, *Architects at Play*, qui s'adresse principalement aux plus jeunes et à leurs parents, souhaite rendre compréhensible la notion d'espace par une vision éclectique et poétique. Des événements de médiation y seront associés. « Les jeux de l'enfance ont toujours été un terrain propice à l'invention de 'mondes'. De même, les architectes imaginent aussi de nouveaux 'mondes'. Ces mondes et les mécanismes d'invention qu'ils convoquent constituent le cœur de l'exposition où sont abordés des thèmes aussi variés que l'enfance et l'éducation, l'urbanisme, l'espace public, l'histoire, l'architecture, l'art ou la créativité — afin de retracer l'histoire de 'mondes' imaginaires autant qu'imaginés. L'homme est un architecte joueur<sup>1</sup>. »

*Architects at Play*, Pavillon Sicli, Genève, du 28 avril au 11 juin 2023 (vernissage: le jeudi 27 avril)

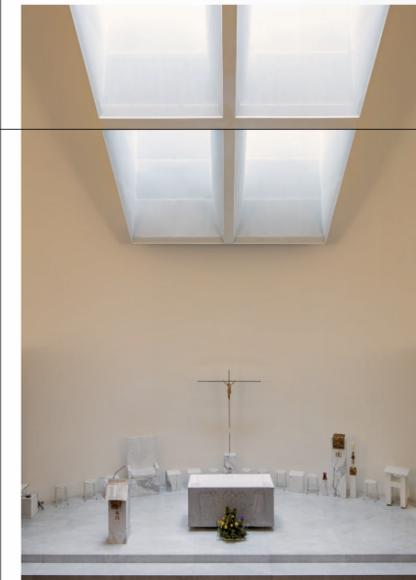
1. Extrait du concept de l'exposition présentée au Centre International pour la Ville, l'Architecture et le Paysage (CIVA), Bruxelles, en 2019, publié en ligne: [civa.brussels/fr/expos-events/architects-play](http://civa.brussels/fr/expos-events/architects-play) [consulté le 29 octobre 2022].

# FOCUS

# RECENSER LE PATRIMOINE DES ANNÉES 1980

Si le citoyen comprend parfaitement la problématique de la protection du patrimoine historique antérieur aux années 1920, il aura plus de mal à admettre la pertinence de l'inscription à inventaire d'objets architecturaux issus des avant-gardes qui culminent autour de 1950–1960. Il lui sera encore plus difficile, par manque de connaissance ou d'intérêt, de comprendre que le postmodernisme des années 1980 puisse susciter de l'intérêt.

Le Recensement architectural du canton de Genève (RAC), dont la dernière mise à jour a débuté en 2015, prévoit l'analyse du domaine bâti jusqu'aux trente dernières années, soit jusqu'à 1985, alors que la réalité statistique démontre que plus de 40 % du domaine bâti du canton a été réalisé depuis les années 1970. Même s'ils ne font pas l'unanimité, des bâtiments remarquables ont été construits depuis lors. Le travail minutieux de visite et de recherche historique a été confié à différents mandataires pour réaliser des fiches d'analyse pour chaque objet. Parmi les bâtiments étudiés, certains, comme la tour de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), réalisée par Pierre Braillard en 1975–1978, ont été inventoriés comme « exceptionnels » et pourraient mériter une mesure de classement. Cet examen mené par le service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire de l'Office du patrimoine et des sites (OPS), sous la direction de Matthieu de la Corbière et Frédéric Python, devrait s'achever en 2023. Un premier bilan de l'action menée pourra alors être tiré et la prochaine étape envisagée. L'investigation patrimoniale



Vue intérieure de l'église Sainte-Trinité, rue Ferrier 16, 1987–1992, Ugo Brunoni — Photo: Paola Corsini

de la période la plus récente (à partir de 1985) se voit confrontée, selon les dires des intéressés, à un manque de recul historique, d'instruments d'analyse et de personnel formé à la recherche scientifique sur la décennie 1980–1990.

En parallèle, l'OPS a mis en place un Recensement architectural des lieux de culte (RALC) qui a permis d'inscrire à l'inventaire quelques édifices assez récents comme le Centre religieux et culturel Hekhal Haness (1969–1972), dessiné par Antoine Guth<sup>1</sup>, avec l'accord du propriétaire, malgré quelques petites transformations, ou le temple de Châtelaine (1958–1959) d'André et Francis Gaillard, sauvé d'une démolition potentielle. D'autres bâtiments encore plus récents, telle l'église de la Sainte-Trinité (1987–1992) de Brunoni, ont fait l'objet d'une fiche de recensement avec une note les qualifiant d'« intéressants ».

Le recensement de bâtiments identifiés comme remarquables sur le plan patrimonial provient dans la plupart des cas d'une demande émanant des associations de sauvegarde, des communes ou de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Plus rarement, l'OPS peut s'arroger le droit de « s'auto-

mandater » pour déclarer qu'un édifice est digne d'entrer dans la boucle administrative aboutissant à une mesure de protection patrimoniale. La procédure est longue car elle nécessite notamment l'accord du propriétaire du bien concerné et celui de la commune, ainsi que la signature du magistrat en charge du Département, voire du Conseil d'État, qui entérine la proposition de l'OPS.

La crainte de la FAI, partagée par les services de l'État, est que certains de ces bâtiments passent à travers le filet de l'estimation patrimoniale: qu'ils soient jugés exceptionnels trop tardivement et démolis, faute de mesures administratives adéquates. Souvenons-nous de la destruction de Cité-Confédération (1952–1954) et de Gare-Centre (1954–1957) de Marc-Joseph Saugey ou de la défiguration de l'École de Budé (1960–1964) de Georges Addor. On parle aujourd'hui de la possible disparition des salles de gymnastique de Plainpalais (1951–1953) dessinées par Paul Waltenspühl. Les exemples n'étant pas des épiphénomènes, il s'agit d'en prendre la mesure à temps.

À ce jour, quelques bases légales existent, comme le plan de site de la Rade ou celui portant sur les différents secteurs de la Vieille-Ville. Ces derniers incitent à examiner avec une attention accrue les demandes d'autorisation qui concernent les édifices situés dans ces zones protégées. Par ailleurs, les publications reconnues issues des milieux académiques et associatifs, comme la trilogie *L'Architecture à Genève*, sous la direction de Jean-Marc Lamunière<sup>2</sup>, et les deux ouvrages *Un siècle d'architecture à Genève*, sous la conduite de Patrimoine suisse<sup>3</sup>, sont parfois aussi considérées comme des amorces au recensement. Le dessin de toutes ces approches est d'identifier et de protéger des objets architecturaux de qualité. C'est également l'enjeu de ce numéro d'*Interface* sur la décennie 1980 dont certains bâtiments feront certainement partie des prochains objets patrimoniaux d'importance.

CONSEIL DE LA FAI, DÉCEMBRE 2022

1. L'association qui conçoit et réalise ce bâtiment, sis à la route de Malagnou 54 ter, est le bureau d'architectes René Favre, Gabriel de Freudenreich & Antoine Guth, Marc Tzala.  
2. Jean-Marc Lamunière, Isabelle Charollais, Michel Nemeç, *L'Architecture à Genève, 1919–1975*, Lausanne, Payot, 1999; Jean-Marc Lamunière, *L'Architecture à Genève, 1976–2000*, Gollion, Infolio, 2007; Jean-Marc Lamunière, Philippe Meier, *L'Architecture à Genève XX<sup>e</sup> siècle*, Gollion, Infolio, 2015.  
3. Catherine Courtiau (dir.), *XX<sup>e</sup>. Un siècle d'architectures à Genève. Promenades*, Patrimoine suisse Genève, Gollion, Infolio, 2009; Pauline Nerfin (dir.), *XIX<sup>e</sup>. Un siècle d'architectures à Genève (1814–1914)*, Genève, Patrimoine suisse Genève, 2020.



**fai** Fédération  
des associations CP 5278  
d'architectes 1211 Genève 3  
et d'ingénieurs  
de Genève

---

Associations constitutives et membres de la FAI:

- AGA Association genevoise d'architectes
- AGG Association genevoise des géomètres
- AGI Association genevoise des ingénieurs
- FAS Fédération des architectes suisses, section Genève
- FSAP Fédération suisse des architectes paysagistes,  
section Genève
- SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes,  
section Genève

---

Associations, commissions, archives et informations  
sur le site de la FAI: [fai-ge.ch](http://fai-ge.ch)

---

Abonnement: [interface@fai-ge.ch](mailto:interface@fai-ge.ch)

---